Nations Unies S/PV.6701



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6701e séance

Mercredi 11 janvier 2012, à 15 heures
New York

Président :	Mme Nkoana-Mashabane	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mammadyarov
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Raza Bashir Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/19)

12-20466 (F)





La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/19)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda et de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Je souhaite la bienvenue à la présente séance aux Ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et du Kenya, ainsi qu'au Ministre de la défense de l'Ouganda.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/19, qui contient une lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires internationales et de la coopération de la République sud-africaine.

J'ai le grand plaisir de présider cette séance importante sur la Somalie, au cours de laquelle nous entendrons des exposés du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine, ainsi que des pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). La présente séance est une preuve manifeste de l'étroite coopération que nous cherchons à renforcer entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au sujet des questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent africain. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité pourraient tirer un énorme profit de cet engagement politique, qui nous aiderait à développer une approche stratégique de plus grande envergure face à ce qui se passe en Somalie.

La séance d'information d'aujourd'hui sur la Somalie a lieu au moment où une lueur d'espoir commence enfin à apparaître derrière les nuages noirs qui assombrissent le ciel somalien depuis trop longtemps. Tandis qu'il doit faire face encore à de nombreux défis en Somalie, le Gouvernement fédéral de transition, selon les propres termes du Secrétaire général, « avec de la détermination et avec le soutien nécessaire […] peut commencer à établir son autorité partout en Somalie » (*S/2011/759, par. 89*).

Grâce à nos efforts collectifs, on peut dire que l'avenir de la Somalie est aujourd'hui fermement placé sur la voie du progrès et de la stabilité. Les derniers développements positifs intervenus sur les plans politique, militaire et humanitaire offrent l'occasion à la communauté internationale, et aux Somaliens en particulier, de tourner la page et d'aller vers la paix, la sécurité et le développement.

Nous partageons tous l'optimisme du Secrétaire général qui, lors de sa visite historique à Mogadiscio, avait déclaré qu'il y a quelques années, on avait tendance à considérer la Somalie uniquement comme un pays marqué par la famine et les effusions de sang. Il s'agit vraiment d'un conflit oublié. Le Secrétaire général nous a tous mis au défi de changer la façon dons nous regardons la Somalie.

La Somalie figure en bonne place sur la liste des priorités du Secrétaire général. Nous tenons à faire consigner notre gratitude pour les efforts qu'il déploie inlassablement pour assister la Somalie à l'heure où elle s'achemine vers le relèvement et la stabilité. Grâce à ses efforts et à l'engagement actif de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine, des succès ont été remportés sur plusieurs fronts.

L'Accord de Kampala de juin 2011 et l'adoption de la feuille de route politique en septembre 2011 pour que la transition s'achève le 23 août ont été largement appuyés par les Institutions fédérales de transition et par la communauté internationale. Tout dernièrement, au cours d'une conférence consultative nationale somalienne, tenue à Garowe du 21 au 23 décembre

2011, les participants sont parvenus à un accord sur le nombre de représentants à l'assemblée constituante et sur la base de représentation à adopter, sur la mise en forme finale de la constitution fédérale d'ici à avril et sur la création dans les délais fixés d'une structure parlementaire bicamérale pour l'après transition.

Malgré le fait que certains délais n'ont pas été respectés, je trouve encourageant les progrès enregistrés jusqu'ici dans la mise en œuvre de la feuille de route. Nous tenons à encourager les Institutions fédérales de transition à saisir l'occasion qui leur est donnée d'atteindre des résultats concrets, comme l'adoption par le Parlement du plan national de sécurité et de stabilisation, l'achèvement du processus d'élaboration de la constitution et la réforme du Parlement.

Nous exhortons toutes les autres parties somaliennes à faire montre de la maturation et de la détermination politiques voulues pour appliquer l'Accord de Kampala et la feuille de route politique de septembre 2011 de manière que les délais arrêtés soient respectés. Nous prions d'autre part instamment les parties de régler la crise actuelle au sein du Parlement fédéral de transition.

Les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par l'AMISOM, ont libéré Mogadiscio du contrôle d'Al-Chabab. En outre, les forces armées kényanes, déployées dans le sud de la Somalie, et les forces armées éthiopiennes déployées dans l'est de la Somalie, ont exercé de fortes pressions sur les forces d'Al-Chabab. Il nous faut exploiter l'espace de sécurité créé par l'AMISOM et, au prix d'énormes sacrifices, par les forces ougandaises et burundaises qui ont vaillamment combattu côte à côte avec les forces du Gouvernement fédéral de transition afin que celui-ci renforce son contrôle sur Mogadiscio. De même, il nous faut tirer profit des possibilités qui se présentent dans l'est et dans le sud de la Somalie pour permettre au Gouvernement fédéral de transition d'étendre son autorité sur une partie plus étendue du territoire de la Somalie et d'instaurer la sécurité dans ces zones nouvellement libérées.

Nous notons toutefois avec préoccupation que les capacités opérationnelles et de déploiement de l'AMISOM continuent d'être entravées par le déficit de ressources, notamment par les arriérés dans le remboursement du matériel appartenant aux contingents et l'absence de fourniture de multiplicateurs de force et de moyens de mise en œuvre à l'AMISOM.

À cet égard, nous nous félicitons de l'achèvement de la mission conjointe d'évaluation technique de l'ONU et de l'Union africaine, déployée aux fins d'élaborer un concept stratégique remanié, et de la décision, le 5 janvier 2012, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'approuver le renforcement de l'AMISOM, notamment avec une augmentation des effectifs autorisés qui passent notamment de 12 000 à 17 731. Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les membres du Conseil s'agissant d'examiner l'ensemble des mesures d'appui à l'AMISOM recommandées par le Secrétaire général.

La situation humanitaire en Somalie reste dramatique. Mais elle s'améliore, deux des six régions où l'état de famine avait été décrété ayant retrouvé dernièrement le statut qui était le leur auparavant. Il s'agit d'une évolution dont il convient de se féliciter. Nous encourageons la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour sauver des millions de personnes de la famine.

Pour terminer, par le biais de notre action commune, nous devons faire parvenir au peuple somalien un message positif que la communauté internationale ne l'a pas abandonné. Nous devons envoyer le message que la paix, la stabilité et le développement ne sont pas l'apanage de certains, mais un privilège dont doivent jouir tous les êtres humains, quels que soient leur position ou l'endroit où ils se trouvent. Nous ne devons pas décevoir la Somalie et sa population.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui sur la situation en Somalie. La participation de représentants de haut niveau montre que la communauté internationale est déterminée à régler le conflit somalien qui dure depuis 20 ans.

Beaucoup a été accompli au cours de ces quelques dernières années, et pourtant nous continuons de nous heurter à de nombreuses difficultés dans nos tentatives de stabiliser la situation politique, sécuritaire et humanitaire. Nous continuons de travailler de près avec l'Union africaine, avec l'Autorité

intergouvernementale pour le développement (IGAD) et avec nos nombreux partenaires internationaux pour faire avancer les efforts de paix en Somalie. Je tiens à remercier sincèrement ce Conseil qui n'a cessé d'appuyer notre action en Somalie.

Le Commissaire Lamamra et certains États membres de l'UA présenteront en détail les exigences du renforcement des opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), suite aux dernières décisions du Conseil de paix et de sécurité. La mission conjointe de l'ONU et de l'UA chargée d'élaborer le concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM, qui sera présenté sous peu, est un modèle de collaboration entre les deux organisations sous la direction de l'Union africaine.

Il reste encore quelques questions en suspens qui appellent un examen plus serré avant de demander au Conseil de se prononcer, comme celles des liaisons à établir entre les stratégies politique et militaire; des arrangements en matière de commandement et de contrôle sur lesquels il faut se mettre d'accord; du déploiement des troupes de l'AMISOM par secteur qu'il faut décider; d'un éventail raisonnable de moyens de mise en œuvre et de multiplicateurs de force qu'il faut préciser davantage et de l'appui au Gouvernement fédéral de transition et à ses forces alliées, dont la contribution est essentielle pour appuyer les efforts de l'AMISOM. Nous attendons avec intérêt de coopérer étroitement avec l'Union africaine et l'IGAD pour régler ces questions.

Pour aider à cadrer note débat d'aujourd'hui, je crois qu'il serait utile d'expliquer une fois de plus la stratégie que nous poursuivons en Somalie et comment nous entendons mener ce processus de l'avant. Les membres du Conseil se souviendront qu'en 2008 le Secrétaire général a exposé l'approche intégrée à trois volets de l'Organisation des Nations Unies, qui place sur une même ligne les volets politique, sécuritaire et humanitaire. Son approche a été approuvée par le Conseil de sécurité et adoptée au cours de plusieurs conférences internationales tenues par la suite sur la Somalie.

La stratégie politique que nous avons suivie au cours des quatre dernières années est cohérente. Il s'agit, premièrement, d'aider le Gouvernement fédéral de transition à achever les tâches essentielles qui permettront de mettre un terme à la transition; deuxièmement, d'aider le Gouvernement fédéral de transition à élargir la base du processus de paix par le biais du dialogue et de la réconciliation; et, troisièmement, de contribuer à la mise en place des institutions étatiques de base, en particulier dans le secteur de la sécurité.

Pour mettre en œuvre le premier volet de la stratégie politique destiné à acheminer la transition vers son terme, nous disposons de la feuille de route pour mettre fin à la transition, signée à Mogadiscio le 6 septembre, qui énonce les tâches prioritaires à achever d'ici au mois d'août. Il s'agit notamment de finaliser le processus de rédaction de la constitution, où certains progrès réels ont été enregistrés. Nous nous félicitons de l'adoption, le mois dernier, des principes de Garowe par les dirigeants des institutions fédérales de transition, du Puntland, du Galmudug et un représentant du groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a. Il s'agit de directives fiables pour l'adoption d'une nouvelle constitution et la fin de la transition, conformément à la Charte de transition.

Deuxièmement, nous avons appuyé les efforts de dialogue et de réconciliation du Gouvernement fédéral de transition avec les groupes qui ne participent pas au processus de paix. Ce dialogue a été l'un des éléments clefs qui ont permis de conclure les Accords de Djibouti de 2008, facilités par M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général. Le Conseil se souviendra que, grâce à ce processus, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie s'est jointe au processus politique, un Gouvernement somalien à base élargie dirigé par le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a été formé et le Parlement s'est élargi en accueillant des représentants de tendances politiques très diverses.

Aujourd'hui, avec l'appui de M. Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général, le Gouvernement fédéral de transition poursuit son dialogue avec divers groupes et appuie les initiatives de réconciliation et de consolidation de la paix au niveau local. Il a établi une étroite relation de travail avec le Puntland, comme en témoigne la visite du Président Sheikh Sharif à Garowe l'année dernière. Il essaie également de mettre en œuvre des initiatives similaires avec le Galmudug. En novembre dernier, avec l'appui du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), 60 dirigeants de la société civile se sont réunis et ont convenu de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la feuille de route. La prochaine étape sera l'élaboration par le Gouvernement fédéral de transition d'un plan de réconciliation nationale en collaboration avec les

autorités régionales, y compris le groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a. Nous espérons que cela sera bientôt achevé.

Le troisième impératif est d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place des institutions étatiques qui fonctionnent bien. À cet égard, le Gouvernement est résolu à aller de l'avant. Il perçoit des droits au port et à l'aéroport de Mogadiscio et verse les traitements des forces de sécurité et des fonctionnaires, mais il y a encore des progrès à faire pour garantir l'exercice des responsabilités. Avec l'aide de l'ONU et des membres de la communauté internationale, le Gouvernement fédéral de transition a mis sur pied un Comité mixte de sécurité qui fonctionne bien et le Cabinet a approuvé une politique de sécurité nationale en consultation avec tous les signataires de la feuille de route.

Les efforts visant à renforcer l'AMISOM, à mettre sur pied les institutions de sécurité somaliennes et à lutter contre la piraterie font partie intégrante de la stratégie générale des Nations Unies que je viens de mentionner. Depuis 2009, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie s'est employé à renforcer la capacité de l'AMISOM à assurer la sécurité par le biais de son dispositif d'appui logistique. Il s'est agi notamment de l'approvisionnement en fuel et en rations, de l'appui médical et logistique, des logements et du transport, et de l'administration du Fonds d'affectation spéciale par le biais duquel les États Membres financent la fourniture du matériel appartenant aux contingents.

Entre-temps, conformément à l'approche adoptée en 2008, les États Membres ont apporté un appui important à la constitution de la Force de sécurité nationale somalienne. La Force compte aujourd'hui plus de 10 000 soldats, qui sont régulièrement payés et pris en charge. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement japonais pour ses généreuses contributions, qui ont permis à l'UNPOS, en collaboration avec l'AMISOM et le Programme des Nations Unies pour le développement, de payer les soldes de la Force de police. Nous continuerons à nous employer à améliorer leurs conditions de vie, en leur fournissant le matériel nécessaire et en réaménageant les postes de police.

Grâce à cet appui, et bien entendu avec le soutien de l'AMISOM, le Gouvernement fédéral de transition a étendu sa présence à presque toute la ville de Mogadiscio. L'amélioration sur le plan de la sécurité n'est pas complète, comme en témoigne le lancement d'une grenade dans le complexe de l'ONU aujourd'hui même. Nous ne pouvons pas relâcher nos efforts. Constituer des forces nationales de sécurité est la tâche d'une génération entière et nous ne devons pas nous attendre à ce que la situation change du jour au lendemain. Toutefois, la visite du Secrétaire général en décembre et la réinstallation de son Représentant spécial à Mogadiscio dans le courant de ce mois témoignent du chemin parcouru.

Les efforts des forces maritimes internationales ont un effet notable en matière de lutte contre la piraterie, car le nombre de navires détournés diminue. Les contributions de différentes forces navales font partie intégrante d'un effort plus large pour aider les communautés locales à trouver d'autres formes d'emploi, pour suivre les flux d'argent afin d'identifier ceux à qui la piraterie profite, pour déférer en justice les auteurs de ces actes, et pour créer une force de sécurité côtière.

Je voudrais à présent parler de nos activités humanitaires. En dépit de nombreux risques et difficultés, au cours des 20 dernières années, les Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires ont fourni une aide humanitaire aux Somaliens dans le pays et dans les camps de réfugiés situés dans les pays voisins. L'année dernière, les organismes humanitaires ont pu fournir une aide alimentaire à plus de 2 millions de personnes et des services dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à plus de 1,4 million de personnes. En outre, l'intensification des activités humanitaires a permis de réduire de six à trois le nombre de zones touchées par la famine. Nous nous félicitons de l'appui international généreux offert pour faire face à la famine et nous espérons que cette assistance se poursuivra.

Il importe de rappeler les graves difficultés auxquelles les opérations humanitaires continuent de se heurter, surtout s'agissant de l'accès aux populations touchées. Ce problème persistera tant que la dynamique de sécurité demeurera instable. En fin de compte, le seul moyen de mettre un terme aux souffrances du peuple somalien est d'instaurer une paix et une stabilité durables. Cependant, nous devons reconnaître que l'intensification des opérations militaires entraîne certains risques et difficultés pour les opérations civiles et humanitaires, et nous nous employons à les atténuer autant que possible.

Je voudrais parler rapidement à présent de nos perspectives d'avenir pour la Somalie. Nous estimons que nous – avec l'Union africaine, l'IGAD et le Gouvernement somalien – disposons de tous les éléments pour une stratégie politique, de sécurité et de développement que les Somaliens et la communauté internationale peuvent mettre en œuvre conjointement. Au cours des quelques prochains mois, la priorité sera d'abord de faire en sorte que le projet final de constitution soit achevé d'ici au 20 avril et adopté par une assemblée constituante nationale le mois suivant. Suivra alors l'élection ou la sélection d'un nouveau parlement, dont le nombre de membres sera réduit du chiffre actuel de 550 à 225, et qui prêtera serment d'ici à la mi-juin. Par la suite, un président du Parlement et un président seront élus, conformément à l'Accord de Kampala. Il s'agit d'un calendrier ambitieux qui exige la pleine adhésion et détermination des Somaliens et l'appui sans réserve de la communauté internationale. Je tiens à réaffirmer l'accord général, à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie, que la période de transition ne sera pas prolongée.

La deuxième tâche importante consiste à étendre le contrôle du Gouvernement en mettant en place des arrangements administratifs pour les régions du sud de la Somalie qui ont été récemment reprises à Al-Chabab grâce par des opérations militaires. Le Représentant spécial Mahiga s'est employé à promouvoir une approche transparente et inclusive s'agissant de mettre en place des administrations locales dans les zones récemment reprises et a déployé des efforts pour faire participer la société civile et les anciens des clans à ces efforts de réconciliation et de communication. Le Gouvernement fédéral de transition s'est engagé à organiser des réunions avec les acteurs politiques au sujet des deux régions où les extrémistes ont déjà été repoussés. Nous nous attendons à de nouveaux progrès au cours des prochaines semaines.

Le troisième élément est l'amélioration de la gouvernance, la promotion de la transparence dans l'utilisation des ressources financières et la mise sur pied d'une fonction publique qui fonctionne bien. Des progrès ont été déjà réalisés dans ce domaine grâce à la remise en fonction du Bureau des enquêtes sur les cas de corruption, dont les commissaires font actuellement l'objet d'une évaluation. Nous comptons également continuer à collaborer avec le Gouvernement en vue de finaliser son plan de développement national.

En ce qui concerne le quatrième point, la sécurité, nous continuerons à œuvrer au renforcement des capacités des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. Le plan national de sécurité et de stabilisation a été mis au point et attend l'approbation du Parlement. La réinstallation de l'UNPOS à Mogadiscio va faciliter davantage la coordination avec l'AMISOM et le Gouvernement dans la mise en œuvre de ce plan. Il importe que l'AMISOM soit dotée des capacités financières et logistiques nécessaires afin d'étendre ses opérations à Mogadiscio et dans le sud et le centre de la Somalie.

Au cours des prochains mois, l'accent sera mis sur le cinquième aspect, à savoir la redynamisation de l'activité économique et la fourniture des services de base. On fait état d'un regain de l'activité économique à Mogadiscio. La reconstruction a commencé dans plusieurs zones dévastées, définies auparavant, en 1991 et 1992, comme la ligne verte, ainsi que dans des parties de la ville ayant subi les conséquences des combats les plus récents. Par exemple, plusieurs hommes d'affaires ont entrepris ensemble la reconstruction du principal dépôt de pétrole, et l'on envisage de construire sur la plage de Gezira un centre sportif qui sera utilisé les week-ends. Notre présence se renforçant à Mogadiscio, plusieurs organismes des Nations Unies travailleront en étroite collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires pour s'atteler à la reprise et au développement. Nous sommes ravis que le Gouvernement turc collabore avec le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie en vue d'accueillir la deuxième réunion d'Istanbul en avril, qui se concentrera essentiellement sur le développement économique.

Pour terminer, je voudrais parler des risques encourus et des difficultés rencontrées actuellement. Pour concrétiser la stratégie que je viens de présenter, il est essentiel de régler la question des agents venus de l'intérieur ou de l'extérieur, qui essaient de miner l'application de la feuille de route, et de mener à bien la transition dans les délais prévus. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact de la crise parlementaire actuelle. La communauté internationale doit aider le Gouvernement fédéral de transition à résoudre la crise par le dialogue. Parallèlement, le Conseil a manifesté sa volonté d'agir contre les agents dont les activités visent à miner le processus de paix. Nous devons réfléchir aux moyens de traduire cela dans les faits.

Sur le plan de la sécurité, Al-Chabab constitue encore une menace, en dépit de son retrait de Mogadiscio en août. Il a intensifié les attentats-suicides

et les attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés dans la capitale. Une offensive militaire menée d'un commun accord par l'AMISOM et les puissances régionales pourrait permettre de les vaincre en tant que mouvement militaire, mais l'aspect politique et idéologique doit aussi être pris en compte. Nous pourrons y parvenir en distribuant les dividendes de la paix et en changeant réellement la vie des gens. L'insuffisance des ressources continue d'entraver notre capacité à en faire davantage. En octobre, l'ONU et le Gouvernement fédéral de transition ont fait des propositions en faveur de la stabilisation et de la reprise à Mogadiscio. Toutefois, malgré des améliorations en termes de transparence, le Gouvernement ne reçoit toujours pas de ressources directes.

Alors que nous continuons de soutenir les efforts de maintien de la paix en Somalie, il est important de fournir des moyens pratiques pour aider le Gouvernement à être plus soudé et plus ouvert, à renforcer sa capacité de régler les problèmes liés à la sécurité, à mener à bien la reconstruction et la planification du développement et à générer et percevoir des recettes. Quelle que soit la structure de l'État qui sera définie par la Constitution, il est essentiel que les Somaliens disposent d'un secteur de sécurité national. Cela exigera un engagement et un investissement à plus long terme de la communauté internationale.

Il est également important que la communauté internationale, avec le soutien de l'Union africaine, de l'IGAD, de l'Organisation de la coopération islamique et de la Ligue des États arabes, continue d'œuvrer de concert, en s'appuyant sur les acquis récents obtenus dans le processus de paix. Le système des Nations Unies, guidé par le Conseil de sécurité, continuera d'assurer la coordination et d'apporter l'appui nécessaire. Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence de Londres, qui offre aussi l'occasion d'échanger et de travailler sur ces questions essentielles.

Il est clair que la seule solution durable pour la Somalie sera une solution trouvée et contrôlée par les Somaliens eux-mêmes. Les efforts déployés par le Gouvernement pour dégager un consensus en vue de la réconciliation gagnent peu à peu du terrain, en dépit du défi non négligeable que posent des éléments radicaux. La communauté internationale doit faire maintenant un investissement vital pour encourager ce processus de paix fragile, aider le Gouvernement à établir son autorité dans d'autres zones du pays et à mettre en place les institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit et étendre les opérations de l'AMISOM, comme l'a exigé l'Union africaine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lamamra.

M. Lamamra (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union africaine, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de nous donner l'occasion de prendre la parole à un tel moment charnière du processus de paix en Somalie. La décision du Conseil d'organiser la présente séance sur la Somalie, sur la demande de l'Union africaine, est la preuve de l'importance que les membres du Conseil accordent à la situation dans ce pays, ainsi que le gage de leur détermination à créer le type de partenariat dont les défis en Somalie et ailleurs en Afrique ont si urgemment besoin.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, regrette sincèrement que des engagements préalables l'aient empêché d'assister à la séance. Il transmet ses meilleurs vœux au Conseil et à ses membres, confiant que les débats d'aujourd'hui ouvriront la voie à de nouveaux progrès dans la recherche perpétuelle d'une paix et d'une réconciliation durable en Somalie.

Il y a plus d'un an, j'ai eu l'occasion de prendre la parole (voir S/PV.6407) devant le Conseil sur la question de la Somalie pour transmettre la demande formulée alors par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et pour demander le renforcement des modules d'appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Par la suite, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1964 (2010), qui a autorisé le Secrétaire général à continuer de fournir l'aide avec un effectif militaire renforcé de 12 000 hommes. Il ne fait aucun doute que la décision du Conseil de sécurité n'a pas répondu totalement aux demandes de l'Union africaine. Toutefois, cette décision a constitué une avancée, et nous nous sommes efforcés d'en tirer profit pour soutenir les aspirations du peuple somalien à une paix, une sécurité et une stabilité durables.

Aujourd'hui, je suis ravi de signaler que des progrès considérables ont été faits sur le terrain par les forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition. Pour la première fois en 20 ans, presque la totalité de Mogadiscio est sous le contrôle du

Gouvernement fédéral de transition. De plus, les opérations militaires menées dans d'autres régions du pays par les forces du Gouvernement fédéral de transition, avec l'appui du Kenya et de l'Éthiopie, ont affaibli encore davantage les extrémistes d'Al-Chabab et les autres éléments opposés à la paix.

La population somalienne a rapidement profité de la paix relative instaurée par l'action de l'AMISOM et des forces du Gouvernement fédéral de transition. Depuis août 2011, la capitale, Mogadiscio, a connu une sorte de renaissance. Les routes sont réparées, les foyers reconstruits et les marchés rouverts. Les prix de l'immobilier – par exemple, le long de Via Moscow – ont doublé. Et les habitants restent maintenant jusqu'à tard dans la nuit dans les rues, malgré la menace omniprésente d'attentats terroristes. Le trafic à l'aéroport Aden Abdulleh a triplé, alors que la file de bateaux qui attendent de se mettre à quai dans le port est chaque jour plus longue. Mogadiscio a accueilli plusieurs visiteurs de haut rang, dont le Président de la Commission de l'Union africaine, le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale, le Président Ismaël Omar Guelleh de Djibouti et le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan.

Ces progrès ont été accomplis par une AMISOM sous-financée et sous-équipée. Ils ont également eu un coût très élevé pour la Mission. De nombreux jeunes burundais et ougandais luttant aux côtés de leurs camarades somaliens ont payé le prix ultime dans l'exercice de leurs fonctions. Le mois d'octobre 2011 a été particulièrement difficile, les forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition ayant intensifié leurs efforts pour protéger la capitale après le retrait forcé d'Al-Chabab.

À l'Union africaine, nous sommes déterminés à assurer que leurs sacrifices, faits en notre nom à tous, n'aient pas été vains. C'est pourquoi nous éprouvons de la gratitude envers les Gouvernements burundais et ougandais. Leurs actions sont l'illustration de la solidarité africaine et de notre volonté collective de soutenir le peuple somalien pendant cette épreuve.

Malgré les graves difficultés posées par une crise humanitaire dévastatrice, les progrès réalisés sur le terrain ont ouvert un créneau sans précédent sur la voie de la paix et de la réconciliation, ce qui aidera le peuple somalien à ouvrir un nouveau chapitre de son histoire difficile. Ceci est d'autant plus vrai que des progrès sont également réalisés au plan politique, surtout depuis le milieu de l'année dernière. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de l'Accord de Kampala de juin 2011 et de la feuille de route politique de septembre 2011 suit son cours.

Certes, il reste certaines difficultés à surmonter. À cet égard, d'aucuns pourraient signaler la situation qui prévaut au sein du Parlement fédéral de transition, lequel se trouve dans un état de paralysie et, à une occasion, a été le théâtre d'une rixe provoquée par le retrait illégal du Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Aden. Pourtant, il fallait bien s'attendre à ces difficultés compte tenu de la complexité et de la durée du conflit en Somalie. D'une certaine façon, la situation reflète tout autant le déficit de leadership de la part des parties prenantes somaliennes que l'échec de la communauté internationale à assurer un appui qui soit véritablement à la mesure des défis à relever.

C'est dans ce contexte que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), conscientes de la nécessité urgente d'aider le peuple somalien à maintenir cette nouvelle dynamique dans le processus de paix, ont décidé de poursuivre une approche cruciale axée sur le renforcement des capacités de l'AMISOM et des forces du Gouvernement fédéral de transition.

J'ai le plaisir de signaler que le concept stratégique des futures opérations de l'AMISOM, dont la mise au point a nécessité de larges consultations avec les autorités somaliennes, les pays fournisseurs de contingents, l'ONU et d'autres partenaires à Addis-Abeba, à Nairobi et à Mogadiscio, ainsi qu'une série de sessions de planification, a été approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa 306e séance, tenue à Addis-Abeba le 5 janvier.

Le Secrétariat mérite tous nos éloges pour l'appui sans réserve qu'il a accordé à ce processus, dont le déploiement d'une équipe de planificateurs compétents de l'ONU qui ont travaillé en coopération très étroite avec la Commission pour finaliser ce concept stratégique. Ce document est donc le produit d'un effort conjoint. Le concept stratégique prévoit essentiellement les mesures suivantes : une augmentation des effectifs de l'AMISOM, le nombre d'agents en tenue passant de 12 000 à 17 731, dont 5 700 provenant du contingent djiboutien et des contingents kényans dont le commandement a été transféré, ainsi que des effectifs de la composante police de la Mission; le déploiement par le Burundi et l'Ouganda de contingents supplémentaires pour atteindre l'effectif actuellement autorisé de 12 000 hommes; l'extension de la zone relevant de la

responsabilité de l'AMISOM grâce à l'intégration de contingents de l'AMISOM dans les zones libérées avec l'aide de l'Éthiopie; la fourniture des moyens de mise en œuvre et des multiplicateurs de force requis, ainsi que d'un appui logistique aux autres composantes de l'AMISOM; et enfin, l'amélioration des conditions de sécurité pour le Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées, afin de leur permettre et de leur donner les moyens de jouer un rôle plus actif dans la mise en œuvre du concept stratégique.

Je tiens à réitérer l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au Conseil de sécurité lui demandant d'examiner et d'autoriser l'appui nécessaire à la mise en œuvre du concept stratégique pour de futures opérations de l'AMISOM. Le concept stratégique repose en grande partie sur la fourniture des moyens de mise en œuvre et des multiplicateurs de force, sur un appui logistique, sur un financement du remboursement du matériel des contingents, sur l'autosuffisance des contingents et sur d'autres besoins critiques. Nous continuons d'apprécier l'appui sur le terrain fourni par l'ONU à l'AMISOM, et nous attendons certainement avec intérêt la continuation de cet effort conjoint.

Pour sa part, la Commission de l'Union africaine accélère les préparatifs et les consultations concernant les besoins en matière de planification en restant en contact permanent avec nos quatre pays fournisseurs de contingents – le Burundi, Djibouti, le Kenya et l'Ouganda – et avec les pays de l'IGAD, les pays de la région et d'autres partenaires, dont l'établissement et la finalisation dans les meilleurs délais d'un nouveau concept d'opérations pour l'AMISOM afin de donner suite à toutes les questions pertinentes, comme celles de commandement et de contrôle, de liaison et de coordination et celles concernant les effectifs nécessaires selon les secteurs.

Évidemment, les efforts militaires de l'AMISOM et des forces du Gouvernement fédéral de transition visent à réaliser les objectifs militaires énoncés dans la feuille de route de Mogadiscio. Les forces kenyanes faisant désormais partie intégrante de l'AMISOM, et avec l'aide de l'Éthiopie, plusieurs autres régions du pays sont en train d'être libérées des insurgés terroristes. Dans ce contexte, il importe d'assurer de ne pas laisser s'installer un vide politique dans ces régions libérées. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral de transition doit intensifier sa politique d'information et de réconciliation, ainsi que son appui au relèvement. La cohérence des opérations militaires et de la stratégie politique reste donc impérative et est clairement énoncée dans le concept stratégique.

Par conséquent, la Commission de l'Union africaine continuera d'appuyer les efforts concertés déployés par le Représentant spécial du Président, l'Ambassadeur Boubacar Diarra; le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Augustine Mahiga; et le Facilitateur de l'IGAD, Kipruto Kirwa, pour aider les dirigeants somaliens et les autres parties prenantes à se concentrer sur la mise en œuvre de l'Accord de Kampala et de la feuille de route politique à la lumière des progrès réalisés à ce stade, en particulier à la conférence de Garowe sur l'élaboration de la constitution.

La Somalie est à un carrefour. Nous nous devons d'exhorter les acteurs somaliens à tirer parti de la dynamique actuelle afin de mettre un terme, une fois pour toutes, à la violence et aux souffrances subies par leur peuple depuis deux décennies de conflit et de destruction. Nous devons exiger d'eux qu'ils respectent pleinement les engagements inscrits dans l'Accord de Kampala et la feuille de route de Mogadiscio. Nous devons continuer à leur rappeler que c'est à eux qu'incombe la responsabilité principale d'instaurer une paix et une réconciliation durables dans leur pays.

En même temps, nous ne devons pas perdre de vue que les Somaliens ne sauraient réussir dans leur entreprise en l'absence d'un appui adéquat de la communauté internationale. Comme l'a souligné le Président de la Commission de l'Union africaine dans le rapport sur la Somalie en date du 15 octobre 2010 qu'il a présenté au Conseil de paix et de sécurité, nous ne pouvons pas nous dissimuler le fait que, jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas assumé pleinement ses responsabilités en Somalie. Son action en Somalie a pris du retard – elle arrive à peine à suivre l'évolution de la situation sur le terrain, elle est partielle – elle s'attaque avec force à certains aspects de la crise, par exemple le fléau de la piraterie, mais n'accorde pas suffisamment d'attention aux mesures qu'il est nécessaire de mettre en œuvre sur le terrain – et inadaptée. Les ressources mobilisées à ce jour sont loin d'être à la mesure des défis à relever. La communauté internationale n'a pas fait preuve de la capacité de prévision et du dynamisme nécessaires et n'a pas su saisir les occasions qui se présentaient en vue de promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie.

Aujourd'hui, si nous apprenons de nos expériences et de nos lacunes passées, nous avons l'occasion de retourner la situation en Somalie dans l'intérêt général de son peuple, qui souffre depuis si longtemps, et de promouvoir la stabilité régionale et la sécurité internationale. Alors que les délibérations en cours se poursuivent, je ne doute pas que nous sommes pleinement conscients de ce qui est en jeu. L'inaction dans l'immédiat aura de très graves conséquences.

Si nous remercions à nouveau le Conseil de sécurité des mesures qu'il a déjà prises pour aider l'AMISOM, nous lui demandons cependant de faire plus pour nous permettre à tous de parcourir le long chemin qui nous sépare encore de la paix durable, de la réconciliation et de la sécurité en Somalie.

Pour terminer, l'Union africaine exprime une nouvelle fois sa gratitude à l'Afrique du Sud, qui préside le Conseil, pour les efforts soutenus qu'elle déploie en vue de promouvoir le partenariat entre l'UA et l'ONU; à l'IGAD, pour son dynamisme et sa détermination; aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à l'AMISOM, y compris les nouveaux contingents en provenance de Djibouti et du Kenya, pour leur engagement; ainsi qu'au Secrétaire général et au Conseil pour l'attention constante qu'ils portent à la situation en Somalie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lamamra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moses Wetangula, Ministre des affaires étrangères du Kenya et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

M. Wetangula (Kenya) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de participer à la présente séance du Conseil de sécurité sur la situation en Somalie.

Je voudrais tout d'abord féliciter la République sud-africaine, qui préside le Conseil de sécurité au mois de janvier, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir invité le Kenya à y participer en sa qualité de Président en exercice du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA). Avant de commencer ma déclaration, Madame la Présidente, je tiens à vous communiquer, ainsi qu'à tous les membres du Conseil et, par votre intermédiaire, à vos pays et à vos peuples, mes meilleurs vœux pour une année 2012 pacifique et prospère. Il est certain que nous ne pouvons pas en dire de même pour la Somalie.

La présente réunion sur la Somalie ne pouvait avoir lieu à un moment plus opportun. Elle suit de près les efforts intenses entrepris aux niveaux régional et continental ces trois derniers mois, qui ont abouti à la formulation de recommandations à l'issue de la 306e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, laquelle a eu lieu le 5 janvier, et ces recommandations ont été communiquées au Conseil pour examen. J'attends avec impatience l'issue de nos délibérations aujourd'hui.

La crise somalienne est une question dont l'Union africaine est saisie depuis la première heure. Si elle a donné lieu à de nombreux problèmes, notre détermination à inverser la tendance en Somalie n'a jamais fléchi. Dans ce contexte, je tiens à rendre un hommage spécial à l'Ouganda et au Burundi, deux pays dont les filles et les fils continuent de payer le prix ultime pour tenter de rétablir la paix en Somalie, au nom du continent et du monde entier. Je tiens également à saluer l'engagement de l'Éthiopie pour son rôle crucial et pour l'appui qu'elle fournit au Gouvernement fédéral de transition et aux forces alliées, de Djibouti, qui a déployé son premier contingent militaire en Somalie, et de mon pays, le Kenya, qui mène actuellement une opération ayant déjà permis de libérer certaines parties et certaines populations du sud et du centre de la Somalie.

Ces efforts ont considérablement bénéficié des décisions prises par le Conseil, dans lesquelles celui-ci approuve le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et qui ont permis de renforcer le dispositif de soutien logistique nécessaire au bon déroulement de cette opération, ainsi que l'appui bilatéral fourni dans le cadre de nombreuses activités, notamment la formation des Forces somaliennes de sécurité.

La séance d'aujourd'hui a été convoquée à un moment où une occasion unique s'offre à la Somalie. Comme nous le savons tous, nous avons devant nous une possibilité unique de rétablir enfin la sécurité, la paix et la stabilité en Somalie. Nous devons ceci à l'élan créé par le retrait d'Al-Chabab de Mogadiscio après la défaite que lui ont infligée l'AMISOM et les forces du Gouvernement fédéral de transition en août 2011. Les opérations menées par les forces kényanes et les forces du Gouvernement fédéral de transition dans le sud et le centre de la Somalie ont également porté un coup dévastateur à Al-Chabab, et l'aide fournie par l'Éthiopie a rendu sa situation encore plus précaire.

Cette action concentrée a été suivie d'une autre première : l'effort, mené en coopération, des pays fournisseurs de contingents, des pays de la région, de l'Union africaine et de l'ONU, qui ont développé le nouveau concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM en Somalie (voir S/2012/19, annexe). Comme le savent les membres du Conseil, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a approuvé son nouveau concept stratégique, qui décrit en détail les éléments de l'option qu'il est essentiel de mettre en œuvre pour optimiser l'efficacité de l'opération en Somalie. Il est extrêmement important d'approuver l'augmentation des effectifs militaires de 12 000 à 17 731 et il est impératif de fournir les moyens de mise en œuvre et les multiplicateurs de force nécessaires, mais aussi de fournir un appui logistique aux autres composantes de l'AMISOM.

La requête adressée au Conseil de sécurité par l'UA en octobre 2010, dans laquelle celle-ci lui demande de mobiliser les capacités nécessaires pour bloquer les voies d'approvisionnement d'Al-Chabab, en particulier celles qui passent par le port de Kismayo, et de diminuer sa capacité ainsi que celle de ses alliés terroristes internationaux à fournir des armes, des combattants et des produits de contrebande, est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était alors. J'espère qu'elle donnera lieu à une réaction positive de la part du Conseil.

Je saisis cette occasion pour prier à nouveau le Conseil de sécurité et la communauté internationale de contribuer à la surveillance et à l'inspection de tous les navires qui entrent dans le port de Kismayo et qui en sortent afin de contrer cette menace. À cet égard, je tiens à remercier le Conseil d'avoir adopté la résolution 2023 (2011), qui durcit les sanctions imposées à l'Érythrée en vue de diminuer l'influence des fauteurs de troubles sur les initiatives visant à rétablir la paix en Somalie. Nous espérons que cette résolution, comme celles qui l'ont précédée, sera pleinement mise en œuvre.

D'après l'expérience du Kenya, Al-Chabab est une force qui a envoyé un très grand nombre d'éléments destructeurs dans la région. Elle a attaqué nos installations touristiques. Elle a jeté des grenades dans des églises, faisant des victimes humaines. Elle a enlevé et capturé des soldats kényans, dont nous ignorons où ils se trouvent. Elle a capturé des travailleurs humanitaires dans le camp de réfugiés de Dadaab, dont nous ignorons également où ils se trouvent. Elle a capturé une touriste, qui est morte entre leurs mains, et elle a malgré tout eu l'audace de demander une rançon pour rendre un cadavre. Elle a commis nombre d'autres atrocités. Nous sommes également préoccupés par les événements politiques actuels en Somalie, qui menacent de faire dérailler le processus de paix et, par conséquent, de repousser la date fixée pour la fin de la période de transition dans l'Accord de Kampala et la feuille de route de Mogadiscio.

L'UA est convaincue que le processus politique doit respecter les limites du cadre défini. Elle espère donc que le Conseil pourra s'associer à elle et peser de tout son poids auprès des dirigeants politiques somaliens, en utilisant d'autres moyens de persuasion et des mesures d'incitation, pour le sauvegarder et pour veiller à ce que les progrès accomplis dans les secteurs militaire et sécuritaire contribuent à la réalisation de l'objectif global du rétablissement de la paix en Somalie.

Dans le cadre de notre mise en œuvre des stratégies politique et militaire en Somalie, il est également essentiel que nous axions notre attention sur la situation humanitaire dans le pays. Le Conseil n'ignore pas que le Kenya accueille plus de 600 000 réfugiés dans les camps de Dadaab, où l'action humanitaire continue d'être menacée, notamment depuis le départ de certains organismes à la suite d'attaques et de menaces de la part d'Al-Chabab.

En outre, les besoins d'aide humanitaire dans les zones libérées en Somalie sont très importants, particulièrement après l'expulsion de plus de 20 organisations humanitaires. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur la nécessité d'encourager les agents humanitaires et de les appeler à être solidaires avec la Somalie, d'exercer des pressions en vue de garantir l'accès à des fins humanitaires et de prendre des mesures pour que ceux qui entravent ou bloquent les activités humanitaires rendent compte de leurs actes. Le Kenya reste déterminé à ouvrir des couloirs humanitaires et à fournir l'aide humanitaire nécessaire à ceux qui en ont besoin en Somalie.

Il est également essentiel d'encourager les activités propices à un retour à la normale et de faciliter la reprise des activités de la vie quotidienne, en particulier dans les zones libérées. De telles mesures permettront de jeter les bases nécessaires pour que le Gouvernement fédéral de transition puisse étendre son autorité à ces régions, pour renforcer la légitimité du processus de transition et promouvoir la réconciliation.

Pour sa part, le Kenya a aidé des ministres de haut rang du Gouvernement fédéral de transition à se rendre dans les zones libérées pour prendre la parole devant leurs concitoyens.

En outre, nous appelons toutes les parties concernées à envisager les prochaines mesures à prendre pour la Somalie après la fin de la période de transition, en août. À cet égard, nous saluons l'intention annoncée par le Royaume-Uni et la Turquie d'organiser de nouvelles réunions sur la situation en Somalie. Nous espérons que ces réunions feront avancer le processus en cours.

Je saisis cette occasion pour remercier le Premier Ministre turc et le Secrétaire général du rôle moteur qu'ils ont joué en se rendant à Mogadiscio. Ces visites ont été suivies, durant la même période, de celles du Ministre kényan des affaires étrangères et du Ministre kényan de la défense.

Tandis que nous nous préparons à donner à la Somalie la place légitime qui lui revient parmi les autres pays et que nous nous attendons tous à ce qu'elle tienne, le Kenya s'apprête à envoyer dans ce pays son ambassadeur, actuellement basé à Nairobi, aux côtés de l'Ambassadeur de Turquie qui réside actuellement à Mogadiscio. Nous exhortons les autres pays dont les représentants auprès de la Somalie sont basés à Nairobi à faire de même.

Les pressions que nous avons exercées sur Al-Chabab ont entraîné une diminution des actes de piraterie, décrite par le Secrétaire général comme un mal dont les causes se trouvent à terre, et non en mer. Les chiffres obtenus pour ces deux derniers mois indiquent que le nombre de navires détournés a considérablement baissé. J'espère que cela démontrera à la communauté internationale qu'exercer des pressions sur Al-Chabab et en avoir finalement raison sera un des nombreux moyens de mettre fin aux actes de piraterie, qui ont rendu si dangereuses et onéreuses les voies maritimes de l'océan Indien.

Enfin, je demande au Conseil de sécurité d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités des institutions somaliennes afin de garantir la sécurité et d'assurer les services administratifs à la population du pays. De tels efforts sont essentiels pour atteindre l'objectif final d'une paix durable en Somalie et ne peuvent donc être remplacés par des mesures de circonstance qui restent très mal coordonnées. Nous appelons le Conseil à continuer d'axer son attention sur la situation en Somalie et à rester saisi de cette question. Nous, dans la région, au sein de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en particulier, apporterons notre contribution en faisant tout notre possible pour venir en aide à nos frères et sœurs en Somalie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Wetangula de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Crispus Kiyonga, Ministre ougandais de la défense.

M. Kiyonga (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous félicite ainsi que la délégation sud-africaine de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je vous remercie également d'avoir convoqué cette séance d'information importante et opportune sur la situation en Somalie.

Au nom du Gouvernement ougandais, je remercie le Conseil de sécurité de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent africain et en Somalie en particulier.

Cette séance d'information sur la situation en Somalie se tient au moment où nous faisons un bilan et constatons que nous avons accompli de réels progrès en vue de stabiliser la situation en Somalie. Nous pouvons dire que les chances sont maintenant réelles; il est à nouveau possible de mobiliser des efforts pour donner le coup de grâce aux forces terroristes d'Al-Chabab. Il ne faut pas laisser passer cette occasion. Les membres de la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour saisir cette chance et nous libérer du fléau du terrorisme dans cette région.

L'Ouganda et le Burundi, dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), aident depuis 2007 à Mogadiscio le Gouvernement fédéral de transition à combattre Al-Chabab. Nous avons forcé l'ennemi à quitter Mogadiscio et avons permis au Gouvernement fédéral de transition de prendre le contrôle de cette ville. Nous avons créé des conditions permettant aux acteurs internationaux de se rendre à Mogadiscio et d'en partir en toute sécurité. Nous avons sécurisé l'aéroport et le port maritime. Ces réalisations ont coûté de nombreux sacrifices en termes de vies humaines perdues sur le champ de bataille – celles de nos fils et filles, ressortissants des pays fournisseurs de contingents et déployés par le Gouvernement fédéral de transition. Ces gains ont été acquis en se servant des ressources fournies par l'ONU, l'Union européenne et un certain nombre de donateurs bilatéraux.

L'Ouganda estime que nous aurions pu faire bien plus de progrès s'il n'y avait pas eu un certain nombre de défaillances. Il s'agit notamment, selon nous, des problèmes liés à la cohésion au sein de la direction du Gouvernement fédéral de transition et de l'incapacité d'accélérer la mise en place des Forces somaliennes de sécurité. Nous pensons que ces forces auraient pu reprendre le contrôle de Mogadiscio il y a cinq ans déjà si leur formation avait été accélérée. D'autres lacunes sont liées à l'insuffisance des effectifs de l'AMISOM, au fait que cette mission n'a pas du tout été facilitée et au manque d'enthousiasme initial de la communauté internationale.

Qu'est-ce qui nous laisse maintenant penser que nous pouvons vaincre Al-Chabab et stabiliser la situation en Somalie?

Premièrement, je tiens à féliciter la République du Kenya d'avoir pris deux mesures importantes : pourchasser les terroristes d'Al-Chabab jusqu'en Somalie pour défendre le pays et décider de faire maintenant partie intégrante de la force de l'AMISOM.

Deuxièmement, je tiens à remercier la République fédérale démocratique d'Éthiopie de son ferme appui aux forces alliées du Gouvernement fédéral de transition, ce qui a permis de reprendre le contrôle de zones importantes situées le long de la frontière qui étaient sous le contrôle d'Al-Chabab.

Troisièmement, je tiens à saluer la République de Djibouti qui a commencé à déployer un contingent de 850 soldats en Somalie.

Dans les semaines à venir, le Burundi déploiera 1 000 soldats supplémentaires en Somalie. Le retard pris dans le déploiement de ce contingent s'explique par la nécessité d'organiser la logistique. De son côté, l'Ouganda déploiera au mois de mars son dernier contingent de 1 700 hommes en Somalie. Une fois encore, le retard est dû au fait que le Gouvernement des États-Unis était en train d'organiser la logistique dont ont besoin ces contingents afin d'être déployés.

Comme nous l'avons entendu, le Kenya et Djibouti ont entrepris ensemble de déployer pour l'AMISOM un total de plus de 5 000 soldats afin de l'étoffer pour qu'elle atteigne un total supérieur à 17 000. Donc, non seulement nous disposons de davantage de soldats, mais en outre Al-Chabab fait actuellement l'objet d'attaques sur plusieurs fronts, notamment à Mogadiscio, depuis la frontière avec le Kenya et depuis la frontière avec l'Éthiopie.

La lutte contre la piraterie offre également des perspectives pour ce qui est de renforcer la lutte contre Al-Chabab. Les pirates qui entravent le commerce international par les actions qu'ils commettent en haute mer mûrissent sur le territoire somalien. Par conséquent, il est essentiel que nous profitions de la nouvelle situation pour lier efficacement la lutte contre la piraterie et la lutte générale en vue de stabiliser la Somalie. La remise sur pied de l'État somalien et la restauration de l'ordre public dans ce pays sont de bons moyens de s'attaquer aux causes profondes de la piraterie.

Comme le Conseil le sait bien, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé un concept stratégique pour les opérations futures de l'AMISOM, fondé sur l'analyse technique et les recommandations faites par une mission conjointe d'évaluation technique de l'ONU et de l'UA.

Quelles seront donc les prochaines mesures à prendre? Nous recommandons principalement que, premièrement, le Conseil de sécurité approuve l'élargissement des forces de l'AMISOM de 12 000 à 17 731 hommes, comme l'a demandé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; que, deuxièmement, le Conseil reconnaisse que la lutte contre Al-Chabab est portée désormais au-delà de Mogadiscio; que, troisièmement, le Conseil renforce suffisamment ses mesures d'appui à l'AMISOM pour que les contributions de l'ONU couvrent les coûts des multiplicateurs et facteurs de force, comme le recommande le concept stratégique – cet ensemble de mesures doit en outre inclure une indemnisation pour le matériel appartenant aux contingents; enfin que, quatrièmement, certaines des ressources utilisées pour lutter contre la piraterie soient augmentées et allouées aux efforts visant à stabiliser le territoire somalien. L'Ouganda se félicite de l'initiative prise par le Royaume-Uni de convoquer un sommet spécial sur la Somalie à Londres en février prochain, et espère qu'il débouchera sur des résultats positifs s'agissant d'accroître la mobilisation en faveur des efforts politiques, humanitaires, de sécurité et de développement.

Afin de dissiper tous les doutes, je tiens à rappeler certaines inquiétudes que j'ai entendu exprimer depuis mon arrivée à New York : il y aurait un manque de clarté sur la question de la structure de commandement et de contrôle contenue dans la proposition d'élargissement de la force de l'AMISOM. Depuis que le Kenya s'est joint à la Somalie et à

l'Éthiopie pour renforcer son appui aux forces alliées du Gouvernement fédéral de transition, d'intenses consultations ont eu lieu aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Le Président Mwai Kibaki du Kenya, le Président Yoweri Museveni et le Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi sont restés en contact permanent sur cette question.

Le sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu un certain nombre de sessions spéciales sur le dossier somalien. Même avant que l'équipe conjointe d'évaluation technique UA-ONU soit formée, le sommet de l'IGAD avait chargé les chefs d'état-major des armées de notre région de définir clairement la manière dont la coordination de nos forces doit s'organiser sur le terrain. Jusqu'à vendredi dernier, la seule divergence qui existait au niveau des chefs d'état-major des armées était la question de savoir si les 12 000 soldats mis à disposition par l'Ouganda et le Burundi seraient tous déployés à Mogadiscio ou si une partie de la force serait déployée dans les zones récemment libérées.

La semaine dernière, un consensus a été atteint parmi les pays fournisseurs de contingents, aux termes duquel les 2 700 soldats supplémentaires déployés par l'Ouganda et le Burundi n'iraient pas à Mogadiscio. Leur déploiement englobera les zones libérées grâce aux actions menées par le Kenya et l'Éthiopie. C'est pourquoi, nous, ministres de la défense des pays fournisseurs de contingents, avons ordonné à nos chefs d'état-major des armées d'affiner encore davantage le système de commandement et de contrôle proposé par l'équipe conjointe d'évaluation technique UA-ONU pour tenir compte de ce consensus. Cela est en cours de réalisation et sera prêt dans les prochains jours.

Pour finir, les consultations en cours au sein de l'IGAD et de l'UA sont destinées non seulement à prendre en compte les aspects militaires du travail que nous réalisons en Somalie mais, plus important encore, à concentrer l'attention sur la question politique. Nous ne savons que trop bien que la crise en Somalie est essentiellement de nature plutôt politique que militaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à saluer la Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, S. E. Mme Maite Nkoana-Mashabane. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Lamamra, ainsi que les représentants des pays fournisseurs de contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de leurs exposés très denses et profonds.

Je tiens à exprimer notre appui au Gouvernement fédéral de transition somalien dans les efforts qu'il déploie pour surmonter les difficultés, parvenir à la réconciliation et édifier une nation sûre, stable, unie, démocratique et prospère. Je voudrais également exprimer notre plein appui à l'AMISOM, saluer les efforts des Forces de sécurité nationale somaliennes, et rendre hommage aux pays contributeurs de troupes. Je tiens également à saluer les efforts consentis par l'Organisation de la coopération islamique et ses États membres pour contribuer à établir la paix et la réconciliation nationale en Somalie, et mobiliser l'aide afin de répondre aux besoins urgents des populations touchées par la crise humanitaire dans ce pays.

Nous devons continuer d'aborder la situation complexe qui règne en Somalie avec prudence et sensibilité, et sur la base d'une stratégie globale visant à résoudre les problèmes politiques, humanitaires et de sécurité dans ce pays grâce aux efforts concertés de toutes les parties. Alors que la Somalie approche la fin de la transition, au mois d'août, des efforts particuliers doivent être faits pour garantir la sécurité et les gains politiques obtenus ces dernières années, et s'assurer que toutes les mesures contribuent à terme à concrétiser la feuille de route.

Il est évident que les gains obtenus sur le plan de la sécurité sur le terrain ne sauraient être consolidés sans une aide adéquate de la part de la communauté internationale, notamment en fournissant à l'AMISOM toutes les ressources nécessaires pour renforcer ses capacités et contribuer à l'exécution de son mandat. Comme le Secrétaire général l'indique clairement dans son récent rapport sur la Somalie, « les ressources dont disposent les Nations Unies et l'AMISOM pour la Somalie ne sont pas à la hauteur des difficultés rencontrées ni des mandats qui leur ont été confiés » (*S/2011/759, par. 94*). Nous appuyons totalement l'opinion du Secrétaire général que la Somalie a besoin d'une aide permanente afin de mettre en œuvre la feuille de route. Les décisions prises le 5 janvier par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que son appel au Conseil de sécurité à cet égard, devraient également être prises soigneusement en considération.

Nous soulignons également l'importance d'une aide internationale constante pour édifier des institutions chargées de la sécurité en Somalie. Nous prenons note de la nécessité d'une aide militaire adéquate pour lutter contre des attaques terroristes asymétriques.

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que la situation humanitaire en Somalie continue de se détériorer. L'Azerbaïdjan a répondu à l'appel des gouvernements respectifs et des organisations internationales à fournir d'urgence une aide destinée à résoudre la crise humanitaire qui sévit dans la corne de l'Afrique, notamment en Somalie – pays le plus durement touché dans la région. Il importe que la communauté internationale continue d'appuyer la Somalie, notamment en répondant à l'appel global de l'Organisation des Nations Unies pour ce pays. Parallèlement, il faut que toutes les parties fournissent un accès humanitaire sans entraves et s'abstiennent de toute action pouvant constituer une menace pour la sûreté de la population locale et pour ceux qui lui fournissent une assistance. Il faut aussi redoubler d'efforts pour trouver des solutions à long terme pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de la Somalie. L'Azerbaïdjan est prêt à continuer d'apporter son appui.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier M. Pascoe et le Commissaire Lamamra de leurs exposés aujourd'hui. Je vous remercie aussi, Madame la Présidente, de votre importante déclaration. Je remercie également de leurs très utiles contributions le Ministre des affaires étrangères du Kenya et le Ministre de la défense de l'Ouganda.

Comme vous l'avez indiqué vous-même, Madame la Présidente, nos débats sur la Somalie se tiennent à un moment où de réelles occasions s'offrent à nous. La situation actuelle en Somalie est grave. L'instabilité, la sécheresse et la famine continuent de frapper le pays et d'infliger d'inimaginables souffrances au peuple somalien. Mais c'est aussi un moment propice. Le processus politique en Somalie entame une nouvelle année cruciale, et certains progrès sont enregistrés sur le terrain en matière de sécurité. Al-Chabab perd du terrain sur plusieurs fronts dans le centre et le sud de la Somalie. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a sécurisé une grande partie de Mogadiscio, les administrations régionales continuent de se mettre en place. Le Royaume-Uni estime qu'il faut saisir cette occasion pour accomplir de véritables progrès en Somalie et offrir un avenir meilleur au peuple somalien. Je voudrais aborder quatre principaux points : la situation humanitaire, le processus politique, l'AMISOM et la prochaine conférence de Londres sur la Somalie.

Premièrement, nous saluons le travail que font les Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires en Somalie pour lutter contre la famine et la sécheresse qui frappent ce pays. Nous nous félicitons aussi de l'appui de nouveaux donateurs en réponse à l'appel global de l'ONU pour la Somalie. Mais il est vital que la communauté internationale continue de fournir un appui soutenu aux activités de secours. Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Deuxièmement, le Royaume-Uni est déterminé à appuyer le processus de paix de Djibouti dirigé par les Nations Unies et à œuvrer de concert avec la Somalie et les partenaires internationaux pour l'avènement d'une Somalie pacifique et stable. Les arrangements gouvernementaux de transition conclus au titre du processus de paix de Djibouti arrivent à terme en août. Nous prions instamment les Institutions fédérales de transition d'éviter de se quereller et de coopérer les unes avec les autres pour avancer concrètement dans la mise en œuvre de la feuille de route avant cette date. En particulier, il importe au plus haut point d'avancer dans la réconciliation et d'ouvrir un dialogue entre tous ceux qui sont prêts à souscrire à un processus politique pacifique. Les administrations locales et régionales peuvent en cela jouer un rôle important. Le processus d'élaboration d'une nouvelle constitution doit être plus inclusif et plus représentatif, de sorte que tous les Somaliens sentent que les nouvelles dispositions constitutionnelles sont le fruit d'un véritable débat national. En bref, le moment est venu pour la Somalie de sortir de la transition et d'aller vers des structures gouvernementales légitimes et véritablement représentatives sur la base d'un processus constitutionnel. Ce sont les Somaliens eux-mêmes qui doivent choisir leurs propres structures de gouvernance. La communauté internationale leur apportera son appui, mais la transition doit prendre fin en août.

Troisièmement, je voudrais saluer l'AMISOM et les forces nationales de sécurité somaliennes pour les importants succès remportés ces derniers mois. Cela a été possible grâce à l'engagement et au courage des soldats de l'AMISOM. Je voudrais rendre hommage aux contingents ougandais et burundais qui ont subi de lourdes pertes pour remporter ces succès. Toutefois,

comme le Ministre de la défense, M. Kiyonga, l'a dit, la menace est toujours là. Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que nous fournissions à l'AMISOM l'appui dont elle a besoin pour consolider la sécurité dans les zones qu'elle contrôle et pour étendre les zones sécurisées dans le cadre d'une stratégie militaire claire, réaliste et coordonnée.

Nous reconnaissons qu'un financement prévisible et soutenu est essentiel pour que l'AMISOM puisse mener ses opérations avec efficacité. Voilà pourquoi le Royaume-Uni verse 15 millions de dollars à titre de contribution non liée au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, outre les 6 millions de dollars versés en 2011. Mais ces contributions ne constituent qu'une solution temporaire. Nous sommes déterminés à trouver une solution à long terme pour fournir un financement durable à l'AMISOM. L'AMISOM doit être gérée de façon efficace, cohérente et responsable. Les États de la région et l'AMISOM doivent se coordonner efficacement. Une approche régionale coordonnée, à vrai dire intégrée, est essentielle pour la sécurité en Somalie. Nous nous félicitons de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le plan opérationnel, et plus généralement en matière de maintien de la paix, et nous encourageons les efforts que l'Union africaine (UA) et ses partenaires déploient pour renforcer davantage les capacités de maintien de la paix de l'UA. À cet égard, nous prenons bonne note du rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (voir S/2011/19, annexe), suite à la mission d'évaluation technique. Toutefois, ce rapport laisse beaucoup de questions sans réponse, comme M. Pascoe l'a expliqué. Nous comptons donc sur des informations et des recommandations plus détaillées dans le prochain rapport du Secrétaire général. Le Royaume-Uni examinera soigneusement ces recommandations, et nous sommes prêts à jouer un rôle de chef de file dans la préparation de la réponse que le Conseil apportera à ces questions en février.

Quatrièmement, le Royaume-Uni est convaincu que c'est le moment de s'attaquer aux grands problèmes stratégiques auxquels se heurte la Somalie. On ne doit pas laisser passer cette occasion. Voilà pourquoi le Premier Ministre britannique David Cameron organisera une conférence à Londres le 23 février pour voir comment la communauté internationale pourrait soutenir plus efficacement les progrès vers la paix et la stabilité en Somalie. L'Organisation des Nations Unies et nos partenaires africains continueront bien sûr de diriger l'action de la communauté internationale, mais le Royaume-Uni entend servir de catalyseur d'une nouvelle approche internationale orientée vers l'action pour appuyer leurs efforts en Somalie.

Enfin, le problème de la piraterie continue de constituer une grave menace pour la communauté internationale dans son ensemble. Il déstabilise la Somalie et sape les efforts visant à promouvoir l'état de droit et la sécurité. En guise de contribution à ces efforts, nous userons également de la conférence de Londres pour favoriser l'engagement de l'industrie dans le renforcement de la capacité maritime régionale.

Aujourd'hui plus que jamais, la possibilité existe d'instaurer la stabilité en Somalie. Nous estimons que le moment est venu maintenant pour la communauté internationale de s'unir et d'agir. Il nous faut saisir cette occasion et accomplir des progrès réels et durables dans les mois à venir.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous souhaite la bienvenue parmi nous, Madame la Présidente, pour présider cette séance. Je tiens à remercier de leurs déclarations le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, le Commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, S. E. M. Moses Wetangula, Ministre des affaires étrangères du Kenya, et S. E. M. Crispus Kiyonga, Ministre de la défense de l'Ouganda. Je salue aussi le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, présent à la séance d'aujourd'hui.

La situation actuelle en Somalie s'est quelque peu améliorée. Toutes les parties en Somalie s'efforcent toujours de mettre en œuvre la feuille de route qui doit mener la Somalie au terme de sa transition. Elles ont aussi beaucoup avancé dans l'élaboration d'une constitution et dans la réforme parlementaire. Les forces de sécurité somaliennes et les opérations militaires de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) continuent d'engranger d'importants succès. Les zones sous contrôle d'Al-Chabab continuent de se réduire comme peau de chagrin. La communauté internationale accorde une plus grande attention à la situation en Somalie et y apporte une contribution plus grande. Une occasion historique rare s'offre à nous maintenant de régler la question somalienne. Parallèlement, il nous faut reconnaître que la Somalie se heurte à de sérieux problèmes dans les domaines politique, sécuritaire et humanitaire.

La mise en œuvre effective de la feuille de route est essentielle pour une paix et une stabilité durables en Somalie. Toutes les parties prenantes en Somalie devraient tirer profit des conditions favorables actuelles pour mettre pleinement en œuvre la feuille de route et mener à bien la transition dans les délais prévus. La communauté internationale devrait également renforcer son appui au Gouvernement fédéral de transition. Celui-ci doit préserver son unité interne, qui est importante pour assurer la paix et la stabilité dans le pays.

La Chine a constaté qu'il existe de profondes divergences au sein du Parlement fédéral de transition. Nous espérons que toutes les parties concernées pourront renforcer leur communication et leur confiance mutuelle et régler leurs divergences par la voie du dialogue, afin de ne pas compromettre inutilement le processus de paix en Somalie.

La Chine se félicite des succès réalisés par les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM dans le cadre de leurs opérations militaires. La Chine salue les contributions faites par l'ONU, l'Union africaine, d'autres organisations régionales et internationales et les Gouvernements de l'Ouganda, du Burundi, du Kenya, de l'Éthiopie et de Djibouti.

Nous espérons que le Gouvernement fédéral de transition prendra des mesures efficaces afin d'instaurer la paix et la stabilité dans les zones qu'il contrôle. L'Union africaine joue un rôle essentiel dans le règlement des problèmes somaliens. L'ONU doit accorder la plus haute importance à ses requêtes et ses recommandations.

L'Union africaine a récemment adopté un concept stratégique pour les opérations futures de l'AMISOM, qui implique une augmentation des effectifs, l'élargissement des zones couvertes par la Mission et une augmentation de l'appui logistique fourni par les Nations Unies. Ces mesures contribueront à la promotion de la paix et de la stabilité en Somalie. La Chine salue ces recommandations et espère que le Conseil de sécurité y donnera une suite favorable.

La Chine demeure préoccupée par la grave situation humanitaire qui règne en Somalie. Nous nous félicitons des opérations de secours menées par les organisations humanitaires internationales et exhortons toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec la communauté internationale à cet égard. Nous invitons la communauté internationale à continuer d'apporter à la Somalie un appui plus efficace.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : La Somalie connaît des changements importants à plusieurs niveaux. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général qu'il faut profiter de cette période très propice dans trois domaines différents mais interdépendants : le domaine politique, le domaine humanitaire et le domaine de la sécurité.

Par conséquent, Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué le présent débat qui réunit les partenaires clefs afin qu'ils échangent leurs vues en cette heure cruciale pour la Somalie. Je vous remercie également de votre déclaration importante.

Je voudrais saluer les Ministres de l'Azerbaïdjan, du Kenya et de l'Ouganda et les remercier de leurs contributions très utiles à notre débat. Je voudrais également remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés très complets.

Le Portugal partage l'avis selon lequel il est essentiel de consolider les acquis enregistrés sur le terrain à Mogadiscio et ailleurs dans le pays, en assurant la fourniture des services de base à la population, en promouvant la bonne gouvernance et en préservant la paix et la sécurité en Somalie. Ainsi, nous rendrons hommage aux efforts et sacrifices consentis par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les partenaires régionaux et les forces de sécurité somaliennes.

Le maintien de la paix et de la sécurité incombe au premier chef à l'armée et à la police somaliennes. Nous continuerons à contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment par le biais de la mission de formation de l'Union européenne en Somalie.

Néanmoins, l'AMISOM a joué et continuera de jouer un rôle essentiel en appuyant et en protégeant les institutions fédérales de transition. Nous réitérons notre soutien à la Mission et attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général à la lumière des récentes recommandations du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les futures opérations de l'AMISOM.

En même temps, le Portugal estime que l'accélération du déploiement des effectifs supplémentaires permettra de combler le vide sécuritaire laissé par le départ d'Al-Chabab des zones

libérées. À cet égard, nous remercions le Burundi et l'Ouganda d'avoir accepté de déployer des effectifs supplémentaires afin d'atteindre les effectifs de 12 000 hommes autorisés par l'ONU, et nous rendons hommage au courage de leurs soldats et aux sacrifices qu'ils ont consentis.

Nous saisissons cette occasion pour saluer également les efforts faits jusqu'à présent par tous les partenaires qui participent aux actions militaires en vue de réduire au minimum l'impact des interventions militaires sur les civils somaliens, et nous les encourageons à poursuivre sur cette lancée et à promouvoir la sûreté et le bien-être des civils qui fuient les combats et la crise alimentaire dans le pays.

En dépit de l'évolution positive de la situation, les attaques d'Al-Chabab, qui demeurent une réalité, ainsi que la famine qui persiste dans le pays et la piraterie au large des côtes somaliennes, soulignent l'importance d'une mise en œuvre réussie de la feuille de route, étant donné que l'action militaire à elle seule ne saurait conduire à une paix durable en Somalie.

Dans le cadre de l'Accord de Kampala et de la feuille de route visant à mettre fin à la transition en Somalie, un certain nombre de progrès ont été réalisés, dont le plus récent est la tenue de la conférence constitutionnelle de Garowe. Cependant, il reste encore de nombreux défis à relever. Nous appelons les signataires de l'Accord de Kampala à faire preuve de cohésion, d'unité et d'une ferme détermination à mener à bien les tâches prioritaires, afin que la période de transition puisse s'achever effectivement en août.

Comme le Portugal l'a déjà indiqué, il importe également au plus haut point de garantir la participation de tous et la représentativité tout au long de ce processus – nous voudrions souligner à cette fin le rôle constructif que les femmes peuvent jouer dans ce contexte – et le plein respect des droits de l'homme.

Sur le plan humanitaire, nous demeurons profondément préoccupés par la crise qui se prolonge et par la famine qui continue de frapper l'ensemble du pays. Toutefois, nous sommes encouragés par les efforts inlassables faits sur le terrain par tous les partenaires humanitaires dans des conditions très difficiles. Néanmoins, cette aide ne sera efficace que si elle parvient en temps voulu à ceux qui en ont besoin. À cette fin, nous exhortons tous les partenaires à garantir un accès intégral et sans entrave à l'aide humanitaire sur tout le territoire somalien.

La visite du Secrétaire général en Somalie fut une preuve sans équivoque de l'engagement politique de la communauté internationale envers ce pays et sa population. Nous appelons les parties somaliennes à poursuivre sur la voie de la paix et de la stabilité. De son côté, le Portugal poursuivra ses efforts au sein de diverses instances afin de contribuer à l'élaboration d'une stratégie qui permettra de relever les multiples défis auxquels la Somalie est confrontée sur les plans politique, humanitaire, socioéconomique, de la sécurité et des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous nous réjouissons à la perspective de la prochaine conférence prévue à Londres.

Pour terminer, je tiens également à saluer l'action menée par M. Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général, l'Union africaine et les autres partenaires régionaux qui a abouti aux conditions actuelles, que M. Ban Ki-moon a qualifiées de « nouvelles possibilités » pour l'avenir du peuple somalien (voir S/PV.6681) le mois dernier.

M. Briens (France) : Madame la Présidente, je souhaite en premier lieu vous remercier pour la tenue de cette séance qui permet de renforcer le dialogue et la coordination entre l'Union africaine et les Nations Unies sur la question de la Somalie. Je remercie à cet égard le Commissaire Lamamra d'avoir fait le déplacement à New York pour nous exposer les positions de l'Union africaine, de même que les Ministres du Kenya et de l'Ouganda. Je remercie enfin M. Pascoe pour sa présentation.

Sur le plan politique, l'adoption le 6 septembre dernier par les institutions fédérales de transition somaliennes, les Présidents du Puntland et du Galmudug et les représentants d'Ahlu Sunna Wal Jama'a de la feuille de route définissant les tâches prioritaires qui devront être menées à bien d'ici le 20 août 2012 a constitué une étape déterminante. La mise en œuvre, en temps et heure, et dans toutes ses composantes, de cette feuille de route est maintenant indispensable. Les institutions fédérales sont confrontées à des défis considérables. Elles doivent toutefois tirer parti rapidement de l'évolution favorable du contexte sécuritaire dans Mogadiscio pour mettre en œuvre les objectifs de la feuille de route. Nous attendons également du Gouvernement fédéral de transition qu'il fasse preuve d'un réel volontarisme en matière de lutte contre la piraterie maritime.

Le rapport du Secrétaire général remis le 9 décembre dernier le montre (S/2011/759) : les

progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route sont encore insuffisants. Par ailleurs, la crise parlementaire ouverte le 13 décembre dernier avec la tentative de destitution du Speaker (Président du Parlement) se poursuit. Dans ces conditions, notre vigilance à l'égard de l'action des Institutions de transition n'est que renforcée.

Comme le Conseil l'a déjà indiqué, la poursuite du soutien de la communauté internationale aux Institutions de transition dépendra de la mise en œuvre de la feuille de route dans les délais prévus. Ceux qui entraveraient le processus de paix ainsi que la paix et la sécurité en Somalie pourront faire l'objet de sanctions du Conseil de sécurité.

Il faut toutefois également noter des évolutions positives. D'importantes avancées ont été obtenues sur le volet constitutionnel de la feuille de route et sur la réforme du Parlement. La Conférence nationale sur le processus constitutionnel qui s'est tenue du 21 au 23 décembre 2011 à Garowe, au Puntland, a été un relatif succès, car elle a permis de définir des principes clairs pour la suite du processus constitutionnel. Ces progrès doivent à présent être consolidés et les efforts poursuivis et accompagnés.

Sur le plan de la sécurité, les succès obtenus par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité somaliennes au cours des derniers mois ont permis de reprendre le contrôle de nouvelles zones à Mogadiscio et dans sa région. Ces résultats doivent être salués alors que les troupes déployées sur le terrain exercent leur mission dans des conditions particulièrement éprouvantes. Ces progrès obtenus sur le terrain ont été consacrés par la visite du Secrétaire général à Mogadiscio en décembre dernier, pour la première fois depuis 18 ans, et l'annonce d'un retour des agences des Nations Unies dans la capitale somalienne. Il s'agit là de signes positifs pour l'avenir, dont nous pouvons nous féliciter et que nous encourageons.

De même, l'intervention menée par le Kenya depuis octobre 2011, et celle menée concomitamment par l'Éthiopie s'appuyant sur les milices de l'ouest somalien, contribuent également à affaiblir Al-Chabab. Nous nous réjouissons de cet affaiblissement d'Al-Chabab, qui constitue un signe encourageant pour l'avenir de la transition politique.

C'est dans ce contexte que l'Union africaine a présenté des demandes détaillées au Conseil de sécurité pour renforcer l'AMISOM, alors que la situation semble en effet propice. Ces demandes, nous l'avons entendu, portent notamment sur un relèvement du plafond de troupes et une extension du périmètre du paquet de soutien logistique. La présentation, le 5 janvier, d'un nouveau concept stratégique pour l'AMISOM (voir S/2012/19, annexe) vient préciser le contexte dans lequel ces demandes s'insèrent. Ce concept stratégique doit maintenant faire l'objet d'un examen détaillé politique, opérationnel et financier, notamment sur la base du rapport que nous remettra prochainement le Secrétaire général.

Rappelons par ailleurs que la mise en place de forces de sécurité somaliennes crédibles est également essentielle. C'est une question de crédibilité politique pour le Gouvernement fédéral de transition. Ce sont les forces somaliennes qui devront prendre, au plus tôt, le relais de l'AMISOM et parachever ainsi, en matière de sécurité, la stabilisation du pays.

Je conclurai en évoquant la situation humanitaire, qui constitue toujours un facteur de préoccupation. Quatre millions de personnes ont toujours besoin d'assistance alimentaire, dont 3 millions dans le sud, alors que l'accès à l'aide humanitaire n'est possible que pour environ 1,5 million de personnes, compte tenu du contexte sécuritaire dégradé et des cas de détournements de l'aide alimentaire.

L'ONU, comme les organisations humanitaires, apporte un soutien vital à la population affectée par la famine dans toute la région. Nous restons mobilisés pour répondre à la crise alimentaire dans la corne de l'Afrique. L'accès sans entrave de l'aide humanitaire doit être garanti.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de la présence de la Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Afrique du Sud, S. E. Mme Maite Nkoana-Mashabane, et la remercier d'avoir accepté de présider notre séance formelle de ce matin ainsi que la présente séance. Ensuite, je remercie le représentant de la Commission de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, de l'exposé complet qu'il nous a présenté. Mes remerciements vont aussi au Ministre des affaires étrangères du Kenya et au Ministre de la défense de l'Ouganda pour les déclarations qu'ils ont faites. Bien évidemment, je remercie également M. Lynn Pascoe de l'exposé qu'il a fait pour éclairer notre débat.

La présente séance est liée au débat qui aura lieu demain sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, puisque l'ONU a

noué, en Somalie, une relation stratégique importante avec l'Union africaine. L'excellent travail réalisé par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la récente collaboration entre l'ONU et l'Union africaine pour la planification de la prochaine phase des opérations de l'AMISOM sont des exemples et à la fois le résultat de cette coopération étroite.

Il y a à peine un mois, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale ont effectué une visite historique en Somalie. L'élan créé par cette visite a sans aucun doute contribué aux résultats de la Conférence nationale consultative sur la Constitution, qui s'est tenue à Garowe du 21 au 23 décembre 2011. Les principes dont il a été convenu à cette conférence, assortis de délais, sont la preuve de la détermination des institutions nationales à parvenir à la fin de la période de transition avant le 20 août 2012.

Nous partageons l'avis des délégations qui ont souligné l'importance de respecter la feuille de route et l'Accord de Kampala. Il est nécessaire que le Gouvernement fédéral de transition fasse montre de leadership et résolve la crise parlementaire. Il doit également améliorer le principe de responsabilité et la transparence, objectifs qui renforceront la confiance de la communauté internationale. Au cours de cette dernière étape de la période de transition, le processus politique doit être ouvert et représentatif du peuple somalien.

Nous sommes aussi d'avis qu'il est nécessaire de mener une action coordonnée et cohérente contre Al-Chabab. Nous sommes conscients que l'AMISOM se heurte encore à une grave insuffisance de ressources et, pour cette deuxième phase des opérations de l'AMISOM, il est nécessaire qu'on lui assure un financement suffisant, sûr et prévisible. Nous nous félicitons des exposés présentés aujourd'hui ainsi que du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 5 janvier, où il est demandé au Conseil de sécurité de renforcer l'AMISOM (voir S/2012/19, annexe). Nous examinerons cette demande ainsi que les recommandations du Secrétaire général.

Nous estimons également qu'il est important de maintenir une approche globale en Somalie. La stratégie de sécurité doit s'accompagner de la mise en œuvre de la feuille de route. Les conséquences à long terme de la catastrophe humanitaire et le programme de développement économique doivent continuer à faire partie de nos priorités. Pour le moment, l'aide humanitaire doit se poursuivre.

À cet égard, nous espérons que les prochaines rencontres – tant la conférence de Londres en février que la conférence de l'ONU à Istanbul qui suivra – contribueront à la fin de la période de transition en Somalie et à l'instauration d'un système de gouvernance plus stable et solide. Pour terminer, nous nous associons au communiqué de presse qui sera publié à l'issue de la présente séance et nous remercions le Royaume-Uni de l'avoir préparé.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Nous souhaitons la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et du Kenya et au Ministre de la défense de l'Ouganda, et les remercions pour leurs déclarations. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda et remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés.

Il y a 18 ans, par une chaude journée d'été, 24 Pakistanais coiffés du casque bleu des forces de maintien de la paix des Nations Unies ont perdu la vie à Mogadiscio alors qu'ils sauvaient leurs collègues d'autres nations. Cinquante-sept soldats pakistanais ont été blessés lors de cet incident. Depuis, les liens du Pakistan avec la cause de la paix en Somalie se sont renforcés. Ces pertes ne nous ont pas dissuadés de poursuivre notre engagement auprès de la Somalie et de nos frères somaliens que le Pakistan n'a cessé d'appuyer dans leur quête d'une paix et d'une stabilité durables. C'est pourquoi nous sommes très favorables à l'objet de cette séance et accordons une grande valeur aux exposés présentés plus tôt. Nous œuvrerons en faveur d'un engagement continu du Conseil de sécurité auprès de la Somalie et encourageons les contacts avec l'Union africaine et la cohérence des activités de cette dernière sur cette question.

Nous appuyons sans réserve la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et accueillons avec satisfaction le concept stratégique de ses opérations, qui a été approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'exposé présenté par les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM nous a permis de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans l'exécution de leur mandat avec des ressources insuffisantes. Nous saluons leurs efforts. Il faut assurer un financement prévisible et continu à l'AMISOM. L'augmentation du personnel en tenue de l'AMISOM de 12 000 à 17 731 soldats

permettra de consolider les progrès réalisés récemment. Une AMISOM bien équipée et motivée sera plus efficace sur le terrain. Les partenaires internationaux de la Somalie et le Conseil de sécurité doivent travailler en tandem pour améliorer les opérations de maintien de la paix en Somalie.

La mise sur pied et le renforcement des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition sont des aspects essentiels du concept stratégique. Nous croyons qu'à cette fin, il est possible de rallier une assistance internationale, y compris par l'entremise d'un plus grand engagement du mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous partageons les préoccupations exprimées par les intervenants à propos de la situation en Somalie. La sécheresse et la famine ont exacerbé la situation humanitaire. Notant le fait que toutes les projections internationales prévoient la continuation de la crise humanitaire jusqu'en 2012, nous appelons les partenaires internationaux à demeurer saisis de la question.

Sur le plan politique, nous saluons les progrès réalisés dans le processus d'élaboration de la constitution dans le cadre de la Conférence de Garowe. Ces progrès préparent la voie à une meilleure mise en œuvre de l'Accord de Kampala et de la feuille de route politique, ainsi qu'à un règlement à l'amiable de la crise parlementaire actuelle. À cet égard, nous appuyons les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et de l'ONU. Nous attendons avec intérêt la conférence de Londres et espérons qu'elle marquera un jalon important dans le périple de la Somalie vers la paix et la stabilité.

Les défis et problèmes pluridimensionnels de la Somalie exigent l'adoption d'une approche globale qui prenne en compte les facteurs politiques, sécuritaires, économiques et environnementaux. Cette approche aidera également à mettre fin à la menace que pose la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous croyons que l'engagement continu de l'Union africaine auprès de la Somalie est de bon augure pour la paix et la stabilité dans ce pays et dans la sous-région. Le Conseil de sécurité ferait bien de saisir cette occasion et de réparer les années de négligence dont la Somalie a souffert.

Le Pakistan œuvre depuis des années en faveur de la paix en Somalie, y compris lors de son précédent mandat au Conseil de sécurité. Nous avons également assumé un rôle actif au sein du Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique sur la Somalie et du Groupe de contact des Nations Unies sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous resterons un partenaire solide de la Somalie.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil aujourd'hui, Madame la Présidente, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, et vous remercions pour vos déclarations.

Je remercie le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra, et le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour leurs exposés. Je remercie également les Ministres du Kenya et de l'Ouganda pour leurs exposés et pour l'engagement profond et l'appui inestimable que leurs pays ont manifestés à l'égard de la Somalie. L'étroite coopération entre les représentants des pays fournisseurs de contingents a permis à la mission d'évaluation conjointe de l'ONU et de l'Union africaine de faire un excellent travail qui a fourni la base des exposés que nous avons entendus aujourd'hui.

La Somalie reste confrontée aux défis les plus complexes de l'Afrique. Bien que la famine soit moins sévère dans certaines parties du pays, 3,7 millions de Somaliens ont encore besoin d'une assistance humanitaire. Près d'un million de Somaliens vivent en exil, et 1,5 million sont déplacés et sont en situation de famine. Toutes les parties doivent garantir un accès immédiat et sans entrave aux personnes ayant un besoin urgent d'aide humanitaire.

Nous remercions les États Membres pour la générosité de leur réponse à l'appel global de 2011 pour la Somalie lancé par l'ONU, qui a été financé à hauteur de 82 %. Mais il y a encore de nombreux déficits. Par exemple, le groupe du secteur de la protection n'a été financé qu'à hauteur de 17 %, ce qui entrave les efforts visant à mieux protéger les femmes et les filles vulnérables. L'appel global de 2012 lancé récemment cherche à réunir 1,5 milliard de dollars. Les États-Unis engagent instamment les États Membres à financer cet appel. L'ensemble de l'aide humanitaire accordée par les États-Unis à la région depuis le 1er octobre 2010 se chiffre à 870 millions de dollars, dont 250 millions ont déjà été utilisés pour la Somalie.

Entre-temps, Al-Chabab continue de se livrer à des actes ignobles, dont des attentats-suicides à la bombe, des attaques contre des civils et des travailleurs

humanitaires, et l'expulsion des organisations humanitaires au pire moment de la crise humanitaire la plus grave du monde. En même temps, nous avons la possibilité de faire reculer la violence, la pauvreté et le désespoir en Somalie. Le courage remarquable de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de ses contingents burundais et ougandais a aidé à libérer Mogadiscio de l'occupation d'Al-Chabab. Nous nous félicitons du déploiement effectué par Djibouti et exhortons l'Union africaine et Djibouti à régler au plus vite toutes les questions en suspens sur la meilleure façon d'intégrer les contingents djiboutiens dans la Mission. Le Kenya et l'Éthiopie se sont associés à la lutte contre Al-Chabab et nous nous réjouissons également de leurs contributions.

L'Accord de Kampala, la feuille de route et le résultat de la Conférence de Garowe ont tous suscité une dynamique propice à des réformes politiques cruciales, réformes qui doivent se conjuguer aux progrès réalisés récemment dans le domaine de la sécurité. Aussi difficile que cela soit pour nous tous en cette période d'austérité, il est impératif que la communauté internationale saisisse l'occasion qui se présente en Somalie. Nous devons œuvrer de concert et être à la hauteur de ces nouveaux défis. Il serait dommage de ne pas tirer profit des succès collectifs enregistrés à ce jour. Ils sont notre responsabilité commune.

Nous avons écouté attentivement les appels lancés par l'Union africaine en faveur du relèvement du plafond des troupes de l'AMISOM au-delà du niveau actuel autorisé, ainsi que les diverses propositions visant à utiliser les contributions statutaires pour financer l'AMISOM. Nous attendons des précisions supplémentaires de l'Union africaine, en particulier sur le dispositif de commandement et de contrôle, ainsi que le rapport du Secrétariat, dont son analyse des coûts inhérents aux recommandations de l'Union africaine, et l'évaluation faite par le Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM de l'accroissement des besoins de l'Union africaine pour ses opérations menées à l'extérieur de Mogadiscio. Nous examinerons ces propositions en détail et sans tarder, et appelons à la tenue d'un débat de suivi dès que possible.

Les États-Unis ont l'intention de continuer à fournir un appui bilatéral important aux pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM. À ce jour, nous avons consacré plus de 337 millions de dollars à la formation des effectifs de l'AMISOM et des pays qui lui fournissent des contingents ainsi qu'à leur équipement et à l'appui logistique – qui viennent s'ajouter au montant de nos contributions au Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM. En outre, nous avons consacré plus de 106 millions de dollars à la formation, à l'équipement et à d'autres activités d'appui afin de renforcer les capacités des Forces somaliennes de sécurité. Nous exhortons les autres États Membres à fournir un appui en nature ou à verser des contributions au Fonds d'affectation, sans réserve, pour financer des projets urgents, notamment s'agissant du remboursement du matériel appartenant aux contingents.

Alors que l'AMISOM joue un rôle crucial, il importe de mettre en place une stratégie politique cohérente et réalisable. L'Accord de Kampala et la feuille de route visant à mettre un terme à la transition sont indispensables au rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie. Nous demandons aux Institutions fédérales de transition, notamment le Parlement et les autres signataires, de s'acquitter de leurs obligations et responsabilités aux fins de la mise en œuvre de la feuille de route. Je vais être très clair sur ce point : nous demanderons des comptes aux signataires de la feuille de route. Ils ont la responsabilité d'accomplir les tâches énoncées dans la feuille de route, qui consistent notamment à adopter une constitution, à lancer une réforme parlementaire et à organiser des élections crédibles et transparentes. L'appui futur fourni par les États-Unis dépendra de l'accomplissement des tâches clefs énoncées dans la feuille de route. Nous nous tiendrons aux côtés de la Somalie, mais nous sommes prêts à nous en détourner si le Gouvernement fédéral de transition et les Institutions fédérales de transition n'accomplissent pas des progrès concrets et mesurables en 2012.

Nous avons quelques raisons d'être optimistes. Si le processus de la feuille de route est loin d'être achevé, la Conférence de Garowe, qui a eu lieu en décembre et à laquelle ont participé les signataires de la feuille de route, représente un important pas en avant en vue de mener à bien la tâche essentielle de la réforme parlementaire et institutionnelle et de procéder à l'élection indirecte d'un président et d'un président du Parlement d'ici à août 2012. Les principes de Garowe, qui ont été adoptés par les hauts dirigeants politiques, doivent maintenant faire de nouveau l'objet d'un débat et d'un examen par une section plus large de la population somalienne, y compris des représentants de la société civile, processus que nous souhaitons vivement voir commencer en même temps

que la deuxième phase de la Conférence de Garowe, qui doit avoir lieu d'ici à la fin du mois. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Premier Ministre du Royaume-Uni, David Cameron, d'accueillir le 23 février à Londres une conférence de haut niveau en vue de maintenir des conditions favorables à la réussite des mesures politiques et de sécurité, mais aussi de renforcer le consensus et l'appui internationaux pour l'action en faveur du relèvement de la Somalie.

Enfin, je réaffirme que nous appuyons fermement l'action des Nations Unies en Somalie. La visite historique effectuée le mois dernier par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale montre qu'ils sont déterminés à rétablir la paix et la stabilité en Somalie. Les États-Unis saluent et appuient pleinement la décision prise de déplacer le siège du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadiscio dans le courant du mois. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, de ses efforts et l'exhortons à continuer à veiller au respect des échéances et à l'exécution des principales tâches fixées par les signataires de la feuille de route en vertu de l'Accord de Kampala.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens d'emblée à vous remercier de présider cette importante séance. Nous apprécions vivement le temps que vous consacrez personnellement à cette question en présidant les délibérations du Conseil. Je tiens également à souligner que nous apprécions la participation du Commissaire Lamamra et des ministres kényan, ougandais et azerbaïdjanais à la présente séance, ainsi que leurs importantes déclarations. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

La situation en Somalie est à un tournant. Deux décennies d'instabilité et d'insécurité ont fait des ravages politiques, économiques et sociaux et exigeront un engagement concerté à long terme de la part de la communauté internationale afin d'aider le peuple somalien à rétablir la paix, la sécurité et le développement économique dans le pays. L'efficacité de l'action de la communauté internationale en 2011 a permis de surmonter la phase la plus critique de la crise humanitaire en Somalie. Cependant, environ 250 000 personnes restent menacées, et nous devons persévérer dans nos efforts pour lutter contre les nombreux problèmes en présence.

Sur le plan politique, la période de transition prolongée a permis aux Institutions fédérales de transition d'adopter une feuille de route détaillée, conformément à l'Accord de Kampala de juin 2011. La mise en œuvre de la feuille de route est essentielle – en particulier la rédaction et l'adoption de la constitution, son approbation par une assemblée constituante, et les réformes parlementaires – en vue d'achever la transition, comme prévu, en août 2012. À cet égard, nous avons pris note des nombreuses mesures concrètes mises en place par le Gouvernement fédéral de transition. Nous nous félicitons que le comité technique composé de représentants des Institutions fédérales de transition, des régions et de la communauté internationale se soit réuni deux fois et qu'il ait décidé d'assurer un suivi des progrès par le biais de quatre sous-comités. D'un autre côté, les Institutions fédérales de transition n'ont pas respecté un certain nombre de délais fixés s'agissant de la mise en œuvre de la feuille de route. Les événements récents concernant le Président du Parlement peuvent potentiellement faire dérailler la mise en œuvre de la feuille de route; ils sont donc une source de grave préoccupation. Nous exhortons de ce fait toutes les parties prenantes à régler leurs différends et à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route.

Sur le plan de la sécurité, nous félicitons la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces du Gouvernement fédéral de transition des progrès accomplis dans la lutte contre Al-Chabab. Nous félicitons également les pays fournisseurs de contingents des sacrifices consentis par leurs soldats en Somalie. Néanmoins, Al-Chabab a montré sa capacité à mener des attaques à un rythme presque quotidien, notamment contre des cibles en vue. À cet égard, nous nous félicitons des opérations entreprises par les forces kényanes et éthiopiennes en coordination avec les forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition.

Il est également nécessaire que le Conseil de sécurité prenne de nouvelles mesures pour aider le Gouvernement fédéral de transition à limiter les ressources qu'Al-Chabab tire de l'utilisation des ports et de l'exportation de charbon. Nous demandons au Secrétaire général de présenter au Conseil un rapport décrivant les moyens maritimes et autres dont a besoin la communauté internationale pour pouvoir interdire d'accès les navires qui se rendent à Kismaayo ou dans d'autres ports et dont bénéficient Al-Chabab et les pirates en Somalie. Un tel rapport permettrait au

Conseil de prendre une décision en connaissance de cause pour répondre à la demande de l'Union africaine concernant l'utilisation des ports par Al-Chabab et les pirates.

Sachant que l'AMISOM est le pilier de l'action entreprise par la communauté internationale pour lutter contre les problèmes de sécurité en Somalie, il est nécessaire de continuer à renforcer l'AMISOM. Les ressources dont dispose l'AMISOM demeurent largement insuffisantes. Le Conseil doit se pencher rapidement et favorablement sur les recommandations formulées par l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents s'agissant de l'appui fourni à l'AMISOM par l'ONU et la communauté internationale. Son financement doit être suffisant, sûr et prévisible. Il importe également de fournir à l'AMISOM les moyens de mise en œuvre et les multiplicateurs de force nécessaires, sous forme notamment d'unités d'hélicoptères et de capacités de transport et d'ingénierie. Nous sommes favorables à ce que ces moyens soient ajoutés au dispositif d'appui des Nations Unies.

Il est aussi nécessaire d'accroître les effectifs des forces du Gouvernement fédéral de transition et de renforcer leurs capacités afin de garantir la stabilité et la sécurité à long terme en Somalie. Il importe de recruter de nouveaux effectifs, mais aussi de les former et de les équiper correctement. Nous appelons les États Membres à verser des contributions sans réserve aux fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et de l'Union africaine pour leur permettre de renforcer leur appui aux forces du Gouvernement fédéral de transition. Pour sa part, l'Inde a versé, sans condition, une contribution de 2 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale de l'Union africaine et des Nations Unies à l'appui des activités menées par l'AMISOM l'année dernière. Nous sommes prêts à fournir un appui supplémentaire à l'AMISOM.

La piraterie au large des côtes somaliennes demeure un problème grave auquel est confrontée la communauté internationale. Au 31 octobre 2011, les pirates somaliens détenaient 19 navires et 331 otages. La lutte contre la piraterie maritime est donc une question importante qui est intrinsèquement liée aux conditions de sécurité en Somalie. Jusqu'à présent, les Institutions fédérales de transition n'ont prêté que peu d'attention à ce problème. Nous pensons que les Institutions fédérales de transition doivent rapidement appliquer la feuille de route sur les activités de transition, notamment la démarcation d'une zone économique exclusive, la création d'un réseau de garde-côtes opérationnel, l'adoption d'un cadre juridique de lutte contre la piraterie, la prise d'otages et le paiement de rançons, entre autres. Nous nous tenons également prêts à contribuer au renforcement des capacités des Institutions fédérales de transition et des États de la région, afin de lutter efficacement contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

D'autre part, compte tenu de l'ampleur croissante de ce problème et de la zone de plus en plus étendue touchée, la communauté internationale doit envisager d'adopter une stratégie globale de lutte contre la piraterie. Selon nous, cette stratégie doit comporter les éléments suivants : une force dirigée par les Nations Unies pour mener les opérations navales de lutte contre la piraterie, qui permettrait d'améliorer la coordination des opérations de lutte contre la piraterie menées par différentes forces navales; la promulgation de lois nationales criminalisant la piraterie, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; un assainissement efficace des côtes somaliennes; et la délimitation de couloirs sécurisés et de zones tampons.

L'Inde a déjà pris plusieurs mesures, notamment le déploiement de patrouilles de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden depuis 2008, et elle a également déployé ses navires dans l'est et le nord-est de la mer d'Arabie. Cela nous a permis de neutraliser plusieurs tentatives de piraterie. Si nous poursuivons nos opérations de lutte contre la piraterie, il est également urgent que la communauté internationale s'attaque au grave problème des prises d'otages par les pirates et des problèmes humanitaires qui en découlent pour les otages et leur famille.

Enfin, la situation en Somalie exige une multiplication des échanges entre la communauté internationale et les autorités fédérales et régionales somaliennes afin de s'attaquer de manière globale à la multitude de problèmes rencontrés sur le plan politique et dans les domaines de la sécurité, de la situation humanitaire et de la lutte contre la piraterie. Le Conseil de sécurité doit être prêt à prendre la tête de tous ces efforts.

M. Menan (Togo) : Madame la Présidente, je voudrais, avant toute chose, féliciter l'Afrique du Sud pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et saluer votre présence en ces lieux, Madame la Ministre, pour conduire ce débat. Je voudrais également remercier votre pays d'avoir organisé la présente séance, à

laquelle participent l'Union africaine et des pays de la sous-région, dont le Kenya et l'Ouganda. Je salue la présence de leurs représentants dans la salle. Je remercie enfin le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés.

Le Togo se réjouit de ce que la Somalie se trouve véritablement au centre des préoccupations du Conseil de sécurité, qui a consacré à ce pays plusieurs réunions au cours de l'année écoulée et a adopté une dizaine de résolutions.

La situation dans ce pays, longtemps restée instable, connaît une évolution positive ces derniers temps aux plans politique, de la sécurité et de l'assistance humanitaire, à en croire le dernier rapport du Secrétaire général en date du 9 décembre 2011 (S/2011/759).

Le Togo se félicite de l'adoption, par les Institutions fédérales de transition, de la feuille de route qui doit conduire le pays au terme de sa transition avant le 20 août 2012. La réussite de ce vaste programme dépend de la bonne volonté des différents acteurs politiques de travailler ensemble, et mon pays les y exhorte. Il est tout naturellement évident que cette réussite reste aussi tributaire de l'appui financier soutenu et conséquent de la communauté internationale.

Si l'avenir semble prometteur pour la Somalie, le présent reste encore une source de grande préoccupation au plan de la sécurité. En effet, le rapport du Secrétaire général confirme que la capitale Mogadiscio, que contrôle actuellement presque entièrement le Gouvernement de transition, n'est pas à l'abri d'attaques aveugles d'éléments armés et d'ex-combattants d'Al-Chabab qui revêtent des uniformes des forces gouvernementales.

Les attentats-suicides terrorisent les populations, et il y a lieu que des troupes additionnelles soient déployées afin de contrôler les 16 districts de la capitale. Mais à l'évidence, Mogadiscio ne constitue pas à elle seule la Somalie. Il y a les autres régions du pays où les populations sont la cible d'Al-Chabab. À cet égard, nous nous réjouissons de ce que les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres pays de la région soient convenus de poursuivre la planification conjointe des activités et de rechercher des solutions pour regrouper toutes les opérations militaires en cours dans le cadre d'une action coordonnée et cohérente contre Al-Chabab et pour étendre l'autorité du Gouvernement fédéral de transition au-delà de la capitale.

La réalisation de ce plan ambitieux, dans un pays où les armes circulent et se vendent à vil prix, nécessite des troupes et des moyens supplémentaires. C'est en cela que se justifie la démarche du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine visant à demander au Conseil de sécurité de l'ONU d'envisager l'augmentation des effectifs de l'AMISOM, qui pourraient atteindre le chiffre de 17 000 hommes.

Le Togo se félicite des conclusions de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 5 janvier dernier, qui a formellement recommandé l'augmentation de ces effectifs, comme étant le moyen à même d'améliorer la sécurité en Somalie, de réaliser la paix et la réconciliation à travers la mise en œuvre de l'Accord de Kampala et de la feuille de route de Mogadiscio.

L'insécurité sur terre est combattue, comme le démontrent les mesures que le Conseil est en train d'envisager. Mais il n'en demeure pas moins que l'insécurité en mer continue d'avoir cours. Même si les actes de piraterie ont quelque peu diminué en intensité, il reste que plusieurs navires et des dizaines d'otages sont encore aux mains des pirates.

La lutte contre la piraterie doit être menée sans merci, car le succès de ce phénomène en Somalie fait des émules ailleurs, notamment dans le golfe de Guinée. Elle doit être coordonnée, et l'aide qu'on apporterait aux pays de la sous-région pour surveiller leurs côtes serait de nature à affronter efficacement les pirates. À cet égard, mon pays salue les actions dynamiques déployées par l'Union européenne, l'OTAN, la Force multinationale 151 des Forces maritimes combinées, qui ont permis de réduire les attaques et les saisies de navires.

Le Togo renouvelle son soutien aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en la matière et invite les États de la région à conjuguer leurs efforts avec la communauté internationale pour non seulement traquer les pirates, mais aussi et surtout couper leurs soutiens. Il est encourageant de constater que les Nations Unies se sont fortement impliquées dans cette lutte en établissant une coopération étroite avec des organisations internationales telles que l'Organisation maritime internationale (OMI). En adoptant, le 30 novembre 2011, au cours de sa vingt-septième Assemblée biennale, une résolution sur la piraterie et

les vols à main armée sur les navires dans les eaux au large des côtes somaliennes, l'OMI a non seulement renouvelé l'engagement de ses membres à poursuivre efficacement la lutte contre ce fléau en vue de son élimination totale, et ce dans le respect du droit international, mais a également appelé les pays dont les navires battent pavillon à adopter des mesures de précaution de nature à prévenir les attaques et assurer la sécurité des navires.

Il nous semble important de relever que le soutien à apporter aux autorités du Gouvernement fédéral de transition pour faire face à cette criminalité ne doit pas porter uniquement sur les moyens matériels, mais aussi sur le renforcement des capacités et l'assistance judiciaire pour permettre de juger les pirates arrêtés.

Il est clair que tous les sacrifices que les soldats de l'AMISOM consentent, tous les malheurs que vivent les populations somaliennes et tous les engagements financiers et matériels de la communauté internationale ne pourront être récompensés par l'instauration de la paix en Somalie qu'à la condition que les mesures prises par le Conseil de sécurité puissent être observées par tous les États. Leurs violations empêchent le règlement rapide de la question, et cela ne fait qu'exacerber le malheur des populations.

Le Togo estime que les pays de la corne de l'Afrique doivent aussi surmonter leurs divergences pour unir leurs efforts en vue de libérer la Somalie voisine de la tyrannie des groupes d'intérêt et permettre à la sous-région tout entière de connaître la paix, la sécurité et la stabilité.

Je terminerai en évoquant brièvement la situation humanitaire qui, catastrophique il y a quelques semaines, s'est peu à peu améliorée grâce â l'action des organisations humanitaires et à l'aide apportée par de nombreux pays, ce dont le Togo se félicite. Le soutien aux réfugiés et leur protection doivent continuer de retenir toute l'attention des Nations Unies.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, et vous remercier d'avoir convoqué et de présider la présente séance. Il s'agit aujourd'hui d'une importante séance sur la Somalie.

Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, et l'Ambassadeur Lamamra de leurs exposés. Je salue aussi la présence du Ministre des affaires étrangères du Kenya, M. Moses Wetangula; du Ministre de la défense de l'Ouganda, M. Crispus Kiyonga; et du Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, M. Elmar Mammadyarov.

Je voudrais aborder brièvement trois points : premièrement, la position, la composition et l'appui futurs de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); deuxièmement, la situation politique et la voie à suivre, surtout après la fin de la période transitoire; et, troisièmement, très rapidement, le transfert du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) dans ce pays, en particulier à Mogadiscio.

D'abord, je tiens à réitérer notre ferme appui à l'AMISOM. La force de maintien de la paix de l'Union africaine (UA) présente en Somalie constitue un excellent exemple de réponse africaine à une crise africaine, et mérite de notre part un appui politique, stratégique et financier sans faille. Nous avons pris note du nouveau concept stratégique de l'UA pour les opérations de l'AMISOM, qui nous a été présenté récemment (voir S/2012/19, annexe). Nous saluons l'engagement continu de l'UA et de ses États membres auprès de la Mission, et remercions l'Ouganda et le Burundi d'avoir fourni des contingents à la force de maintien de la paix. Nous leur exprimons notre sympathie pour les pertes qu'ils ont subies, et saluons l'arrivée à Mogadiscio des premiers contingents en provenance de Djibouti.

Nous avons également pris note du communiqué du 5 janvier du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, approuvant l'augmentation des effectifs des contingents de l'AMISOM pour les porter à 17 700 hommes, y compris ceux provenant du contingent djiboutien et des forces kenyanes redéployées. Nous sommes disposés à travailler de manière constructive avec les autres membres du Conseil afin d'envisager le renforcement de l'appui à l'AMISOM.

Je voudrais maintenant aborder brièvement mon deuxième point – les dernières réalisations militaires de l'AMISOM. La formation des forces de sécurité somaliennes par la mission de formation de l'UA en Somalie et leur déploiement ultérieur, et en particulier la libération de la quasi-totalité de Mogadiscio et d'autres régions du pays, contrastent nettement avec l'absence persistante de progrès politique. En dépit de l'issue positive de la réunion de Garowe et de la mise en œuvre de certaines dispositions de la feuille de

route, nous sommes préoccupés par les retards considérables accumulés dans d'autres domaines et par les nouvelles luttes intestines qui font rage entre certains acteurs politiques de la Somalie.

Nous appelons les Institutions fédérales de transition à utiliser au mieux les mois qui restent jusqu'en août pour faire enfin avancer le processus de transition. Dans l'intérêt du peuple somalien, des progrès supplémentaires doivent être accomplis dans des domaines clefs comme la réforme constitutionnelle, la sécurité de base, la sensibilisation et la réconciliation politiques, la bonne gouvernance et la réforme institutionnelle. À ce stade, nous pensons qu'une nouvelle prolongation de la période transitoire n'est dans l'intérêt ni du peuple somalien ni de la communauté internationale.

Les Somaliens et la communauté internationale doivent maintenant s'accorder sur ce qui remplacera les dispositions transitoires. Les échanges qui ont eu lieu entre les parties prenantes somaliennes à Garoowe en décembre ainsi que les principes définis constituent une première étape sur cette voie. Nous nous félicitons de la prochaine conférence qui sera organisée à Londres par le Gouvernement britannique, qui sera l'occasion d'avoir d'autres échanges sur l'avenir immédiat de la Somalie.

Mon troisième point concerne l'annonce récente du Secrétaire général de relocaliser le personnel de l'ONU en Somalie et à Mogadiscio, celui de l'UNPOS en particulier. Ma délégation a toujours été favorable au transfert rapide du personnel de l'ONU basé à Nairobi. Nous comprenons que le processus soit difficile et se heurte à des difficultés administratives et de personnel. Néanmoins, nous sommes convaincus que cette initiative aidera par ailleurs l'UNPOS à soutenir le peuple somalien et à rendre la situation sur le terrain plus accessible.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je souhaite d'emblée vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le premier mois de 2012. Je tiens également à remercier tout particulièrement M. Lynn Pascoe et mon collègue et ami, M. Ramtane Lamamra, de leurs exposés. Je salue également les Ministres des affaires étrangères du Kenya et de l'Azerbaïdjan et le Ministre de la défense de l'Ouganda.

Après 20 années de guerre, la Somalie semble maintenant entrevoir des signes de progrès et d'espoir, même si nous sommes bien conscients qu'il y a encore un long chemin à parcourir. Ces derniers mois, la Somalie a accompli des progrès considérables au plan politique, y compris la signature, le 6 décembre 2011, de la feuille de route et l'adoption des principes de Garowe par le Gouvernement fédéral de transition, en janvier 2012.

Il y a également eu des progrès sur le front de la sécurité après les frappes menées contre le mouvement Al-Chabab à Mogadiscio et dans d'autres régions de la Somalie. Cela a été le résultat de la résistance du Gouvernement fédéral de transition et des mesures robustes prises par les pays voisins, de même que de l'appui constant de la communauté internationale.

Cependant, malgré ces avancées notables, des défis considérables restent à relever. Au plan politique, on constate que l'application de la feuille de route se heurte à des difficultés et que la mise en œuvre de plusieurs de ses dispositions accuse des retards importants. D'autre part, les tensions accrues entre les autorités du Puntland et du Somaliland, qui sont déjà confrontées à de nouvelles entités dites régionales, risquent de saper les importantes avancées politiques enregistrées au cours des derniers mois.

Au nom de mon pays, je ne peux que féliciter l'Ambassadeur Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général, du succès de la réunion de Garoowe, qui a permis de fixer un calendrier précis pour mener à son terme la période de transition. Il nous faudra nous employer dans les prochains mois à appuyer les autorités somaliennes en cette étape déterminante de la période de transition, à contribuer efficacement à la mise en œuvre de la feuille de route et à renforcer les capacités du Gouvernement fédéral en Somalie, outre la mise en œuvre de l'initiative de réconciliation nationale.

S'agissant de l'aspect humanitaire, et bien que le risque de famine dans certaines régions ait baissé de moitié, la situation reste ailleurs très délicate et dangereuse, puisque des millions de Somaliens vivent dans des conditions difficiles. À cet égard, je dois saluer les efforts sincères et le travail sérieux qu'effectuent l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de la coopération islamique et les organisations non gouvernementales pour se tenir aux côtés des Somaliens à les aider à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent sur le plan sécuritaire.

Dans le domaine de la sécurité, et malgré les importantes avancées enregistrées, l'attaque menée contre Mogadiscio par des éléments du mouvement d'Al-Chabab en octobre dernier, et leur tentative de reprendre le contrôle de la ville de Beledweyne, montre la fragilité de la situation sur le plan de la sécurité dans cette ville et la menace que fait peser la présence de ce mouvement sur la sûreté et la sécurité de toute la région. La piraterie et la prise d'otages sont un autre défi qu'il faut relever avec une détermination sans faille.

Dans le domaine de la sécurité d'une manière générale, j'aimerais féliciter au nom de mon pays Djibouti de sa décision de déployer des contingents en appui aux forces du Burundi et de l'Ouganda, qui accomplissent un travail dont il faut se féliciter dans des conditions politiques et sécuritaires extrêmement difficiles. Ce renforcement vient en temps opportun et peut aider le Gouvernement fédéral de transition en Somalie à étendre son autorité. Nous estimons que le renforcement des effectifs autorisés de l'AMISOM, pour les faire passer à 17 700 hommes, aura un impact majeur sur le terrain, surtout dans la situation délicate que nous connaissons. Il revient à la communauté internationale de fournir l'appui nécessaire et suffisant à l'AMISOM pour qu'elle puisse efficacement exécuter ses tâches.

Les succès engrangés ces derniers mois sont le fruit du renforcement de la coopération et de la coordination entre les autorités somaliennes, d'une part, et les différentes organisations et acteurs, comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les pays voisins. Et nous espérons que cette coopération se poursuivra, qu'elle s'intensifiera et durera dans le temps de manière à accompagner les efforts sincères du Gouvernement fédéral de transition en Somalie visant à instaurer la sécurité et la stabilité.

Le peuple somalien a trop souffert de décennies d'oubli. Ces souffrances ont duré à un point où il désespère de la solidarité de la communauté internationale. La Somalie compte maintenant recevoir un appui pour surmonter les difficultés rencontrées afin que sa population retrouve des conditions de vie normales, et pour que le pays puisse contribuer à la stabilité et à la coopération dans une région sensible et stratégique.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, Madame, et vous féliciter de présider le Conseil de sécurité aujourd'hui. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir convoqué ce très important débat sur une question qui nous occupe de façon permanente en raison de ses dimensions et de ses implications.

Le rapport présenté par M. Lynn Pascoe était très détaillé et très sérieux, et nous l'en remercions. Nous remercions de leurs déclarations le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, et les Ministres du Kenya et de l'Ouganda, qui ont fait d'importantes contributions.

Dans son tout dernier rapport sur la Somalie (S/2011/759), le Secrétaire général appelle notre attention sur la fragilité de la situation dans le pays et insiste pour que nous consolidions les gains obtenus dans différents domaines. Aussi, tout en gardant à l'esprit le fait que la restauration de la sécurité, de la stabilité politique, de l'état de droit et du développement économique est une responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement fédéral de transition, il est essentiel que la communauté internationale fournisse un appui au renforcement des institutions de l'État.

Dans le domaine de la sécurité, le travail et la présence de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sont essentiels pour la stabilisation de la Somalie. Pour cette raison, il faut d'urgence faire en sorte que la Mission dispose des ressources et de l'équipement nécessaires pour remplir son mandat et améliorer les conditions de vie des contingents. À cet égard, nous nous félicitons des recommandations adoptées le 5 janvier par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant les opérations futures de l'AMISOM. Comme de nombreux intervenants l'ont relevé aujourd'hui, il s'agit là d'éléments clefs de la mise au point d'une stratégie globale en Somalie, qui insiste sur la nécessité de coordonner les exigences sécuritaires et politiques dans l'objectif de stabiliser la situation.

Le Conseil a reconnu l'urgente nécessité de garantir un financement prévisible, fiable et opportun pour permettre à l'AMISOM de s'acquitter de son mandat. Le Conseil doit donc examiner soigneusement la demande qui lui est faite par la Mission d'autoriser une augmentation de ses effectifs, ainsi que les autres recommandations figurant dans le communiqué de l'Union africaine. Au moment où les forces autorisées

par le Conseil commencent à se déployer, il est indispensable qu'elles soient dotées des ressources et de l'équipement nécessaires pour s'acquitter de leur mandat à Mogadiscio et au-delà de cette ville.

Pour renforcer la sécurité et préserver les succès remportés sur le plan militaire, il nous faut fournir de plus grandes ressources techniques et financières, et renforcer les capacités des forces du Gouvernement fédéral de transition de manière qu'elles puissent assurer la sécurité de la population. Il est essentiel aussi d'intégrer les milices associées au GFT dans la chaîne de commandement et de faire en sorte qu'elles se soumettent aux autorités du GFT.

Nous ne saurions oublier de rappeler que la situation humanitaire demeure très sérieuse et que la fragilité de la situation requiert une action durable et coordonnée de la part de l'Organisation et de la communauté internationale. Il nous faut veiller à ce que l'aide d'urgence soit de plus en plus liée à la création de conditions se prêtant à garantir la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables, de manière à contribuer à la mise en place de structures durables après la crise et à parer à d'éventuelles situations d'urgence à l'avenir.

En conclusion, je voudrais saluer une fois de plus l'importante contribution de l'Union africaine dans sa quête de la paix en Somalie, et exhorter tous les acteurs concernés à continuer de participer de façon constructive et à se conformer à leurs obligations en matière de mise en œuvre de la feuille de route, de manière à respecter les échéances fixées dans le contexte de l'achèvement de la période de transition en août 2012.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais vous souhaiter la bienvenue, Madame, en tant que Présidente de la séance du Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous remercions M. Pascoe, Secrétaire général adjoint, et M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés sur la situation en Somalie. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les déclarations de M. Wetangula, Ministre des affaires étrangères du Kenya, de M. Kiyonga, Ministre de la défense de l'Ouganda, et de M. Mammadyrov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan.

L'année qui commence devrait s'avérer décisive dans l'histoire de la Somalie, aussi bien pour ce qui est de faire avancer le processus de paix que de l'édification de la nation. La mise en œuvre de la feuille de route et le règlement du problème posé par Al-Chabab doivent se faire de façon dynamique et coordonnée. Ceci exige une ferme volonté politique de la part des Somaliens et un appui adéquat de la communauté internationale. Ensuite, nous devrons consolider ces tendances positives. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la conférence nationale consultative sur la future constitution.

Cependant, en même temps, il existe malheureusement des tensions résultant de la tentative de destituer le Président du Parlement. Ce genre d'incident pourrait faire obstacle à l'unification des forces politiques en ce moment critique. Pour renforcer les Institutions fédérales de transition, il est essentiel de mettre fin à la période de transition en temps voulu et de jeter les bases du développement futur du pays. Le règlement du problème posé par Al-Chabab est une condition préalable au succès du processus politique. En dépit des progrès militaires évidents réalisés dans le sud et le centre de la Somalie, les derniers affrontements à Mogadiscio montrent qu'Al-Chabab dispose toujours de capacités militaires. Il convient d'intensifier les efforts dans ce domaine.

Nous nous félicitons des mesures adoptées par l'Union africaine en vue de proroger le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), renforcer sa capacité militaire et élaborer un concept d'opérations pour la Mission. Nous saluons la volonté exprimée par Djibouti et le Kenya de déployer des contingents auprès de l'AMISOM, qui demeure élément essentiel dans le règlement de la crise somalienne.

Ces mesures vont dans le sens des efforts déployés par la communauté internationale et l'Union africaine en vue de la normalisation de la situation en Somalie, y compris en luttant contre l'extrémisme et la piraterie. La Russie continuera d'appuyer l'Union africaine dans ses efforts visant à normaliser la situation en Somalie. Notre position est que les mesures militaires ne doivent être utilisées que pour servir d'appoint au processus politique. Cela reste donc un défi, en particulier pour les Somaliens eux-mêmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Niyonzima (Burundi) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement burundais ne se lassera jamais d'exprimer sa gratitude au Conseil de sécurité et à la communauté internationale pour l'appui multiforme qu'ils ont apporté à notre peuple dans les moments

difficiles d'une guerre fratricide. En effet, sans leur aide précieuse, nous n'aurions jamais pu remettre notre pays sur la voie de la paix et de la sécurité.

Par conséquent, mieux que d'autres, les Burundais comprennent le sens de la paix et de la sécurité, et pour le Gouvernement burundais, il n'y a pas de meilleur moyen d'exprimer notre gratitude que de déployer nos contingents partout où la paix et la sécurité sont menacées dans le monde. Le Gouvernement burundais tient également à remercier la Commission de l'Union africaine pour les orientations sages et constructives fournies à nos pays.

Même si nous avons vu le monde entier se mobiliser pour lutter contre la piraterie dans les eaux internationales au large des côtes de la corne de l'Afrique, pendant longtemps, les troubles en Somalie ont été considérés comme une affaire qui ne concerne que le Burundi et l'Ouganda. Cependant, la récente visite du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général en Somalie fut un message politique, non seulement à l'intention de la région, mais aussi du monde entier, indiquant que la paix en Somalie est un problème qui préoccupe la communauté internationale. C'est pourquoi nous saluons l'initiative prise par les autres pays de la région de s'impliquer et de joindre leurs forces aux nôtres afin de lutter contre le règne d'un intégrisme dangereux.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) n'est pas une mission de maintien de la paix. D'habitude, une mission de maintien de la paix est déployée à la suite d'un accord entre les belligérants. En fait, l'AMISOM constitue une cible. Certains Somaliens la considèrent comme une force d'occupation. Aujourd'hui, comme dans le passé, un engagement militaire à Mogadiscio n'est pas un séjour d'agrément. Ce n'est donc un secret pour personne que le Burundi a payé un lourd tribut en termes de sacrifice humain.

Cette situation a suscité des craintes à l'intérieur du pays et, comme dans toute démocratie, certains activistes politiques ont essayé d'exploiter la triste expérience du Burundi en Somalie à des fins politiques. Cependant, je tiens à le répéter : pour le Gouvernement burundais, rien ne pourra affaiblir ou altérer notre attachement à la paix et à la stabilité, non seulement en Somalie, mais également partout où notre contribution sera nécessaire.

La situation difficile qui règne en Somalie exige des effectifs et un appui logistique supplémentaires et, plus important encore, un surcroît de dévouement. Le Gouvernement burundais appuie l'expansion de l'AMISOM et continuera de faire preuve de souplesse face aux décisions de l'Union africaine et du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais vous remercier tous qui ont rendu hommage au Burundi pour son action et son dévouement en Somalie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.